BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4007 du Mardi 6 Octobre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

Jean-de-Dieu Ngoma plaide pour la revitalisation de la loi sur les handicapés

(P.3)

CHANTIERS ROUTIERS

L'éternel recommencement

(P.3)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

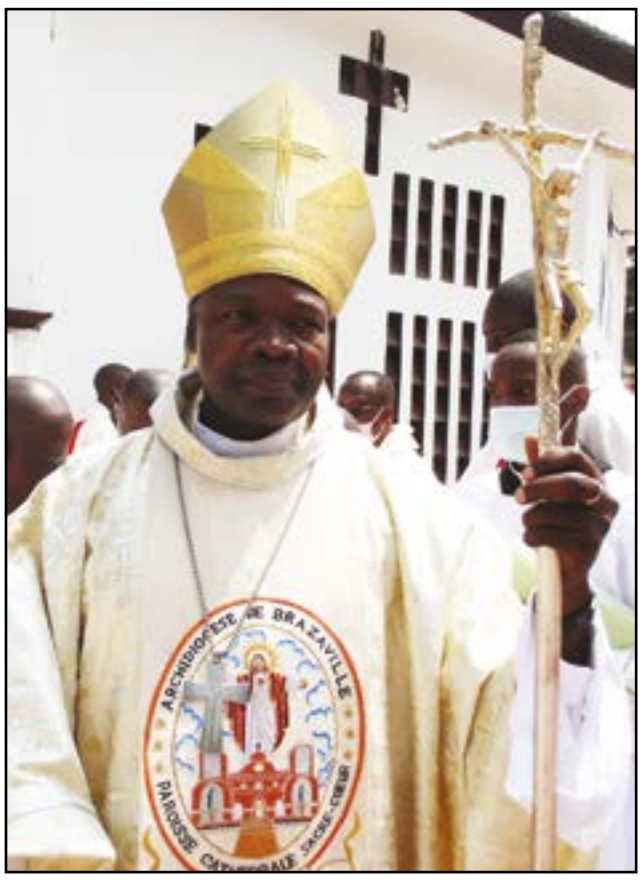

Mgr Bienvenu Manamika accueilli par la chrétienté

Mgr Bienvenu Manamika (P.9)

Congo-CHINE

Don de matériel informatique à la mairie de Brazzaville *(P.3)*

COMMÉMORATION

Les 140 ans de la fondation de Brazzaville

Belinda Ayessa et la reine Ngalifourou (¨P.4)

CIRCULATION

Sept morts dans une collision d'autobus à Pointe-Noire !

(P.6)

Editorial

Nkayi et au-delà

FORCE MONTANTE CONGOLAISE (FMC)

Vers la tenue du 1er congrès extraordinaire

En vue de se conformer aux recommandations du 5e congrès ordinaire du Parti congolais du travail (PCT), la Force Montante Congolaise (FMC), organise du 9 au 10 Octobre 2020 son premier congrès extraordinaire, au Palais des congrès de Brazzaville, sous le patronage du secrétaire général du PCT, Pierre Moussa. Ces assises seront placées sous le thème: «Membres et sympathisants de la Force montante congolaise, mobilisons-nous dans l'unité, la cohésion et la discipline pour arrimer notre organisation aux recommandations du Vème Congrès Ordinaire du Parti Congolais du Travail, afin de défendre les intérêts moraux et matériels de la jeunesse congolaise».

Après la tenue de son premier congrès constitutif en 2013, les 9 et 10 octobre prochains se tiendront le premier congrès extraordinaire de cette organisation juvénile du PCT.

Pour cela, Juste Bernardin Gavet appelle les militants à la mobilisation pour la réussite de cet évènement.

Pour rappel, ce mouvement de jeunesse du PCT est né sur les cendres de l'Union de la jeunesse socialiste congolaise (UJSC) et du Comité d'action pour la défense de la démocratie-Mouvement de jeunesse (CADD-MJ). Il est dirigé par un secrétariat permanent de 11 membres; une Commission nationale de contrôle et d'évaluation de sept membres et un comité central avec 261 membres. Avec pour devise «le présent est à la lutte, l'avenir est à la jeunesse», cette formation politique juvénile tire ses valeurs de la social-démocratie.

Juste B. Gavet (1er à g.) posant avec le comité central, ph. d'archives.

Composé essentiellement de jeunes âgés de 15 à 35 ans, la FMC est ouverte à toutes les couches sociales. «L'organisation juvénile du PCT demeurera toujours au service du parti. Elle ne se détournera jamais de ses missions, notamment celle d'œuvrer dans l'intérêt général, afin que de cette organisation, naisse l'instrument de défense des intérêts des jeunes, de consolidation des idéaux du PCT», déclarait Juste Bernardin Gavet à l'issue du congrès du comité central le 19 septembre dernier à Brazzaville.

Il a en outre invité la jeunesse congolaise à adhérer massivement à ce mouvement de jeunesse pour assurer, dit-il, la relève.

E.M-O

Parcelle à vendre

20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou.

Contact: 06 504 41 72

OFFRE D'EMPLOIE

Annonce 1:

Dans le cadre du projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole au Congo (RECAFIP phase 2), projet cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement), projet mis en œuvre par l'APDRA pisciculture paysanne et le FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux),

Le FPGR recrute:

- 4 animateurs/trices conseiller-piscicoles: niveau bac+2 en agronomie ou diplôme similaire. Postes basés à Madingou dans la Bouenza avec déplacement fréquents dans le Pool, la Lekoumou.
- 1 animatrice genre: niveau bac+2 en agronomie ou diplôme similaire. Poste basé à Madingou dans la Bouenza avec déplacement fréquents dans le Pool et la Lekoumou.
- 1 assistant administratif et financier: niveau bac+2 en économie, comptabilité ou diplôme similaire. Poste basé à Louingui dans le Pool avec des déplacements prévus à Brazzaville et à Madingou.
- 1 chauffeur: Niveau BEPC ou BT ou diplôme similaire. Poste basé à Madingou dans la Bouenza avec déplacement fréquents dans le Pool et la Lekoumou.
- Bonne capacité à travailler en milieu rural, la conduite de la moto est un atout.

CV à envoyer simultanément aux trois adresses mails suivantes: fpgr_ong@yahoo.fr, f.rouland@apdra.org et d.bambara@apdra.org avant le 15 octobre 2020

Annonce 2:

Dans le cadre du projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Filière Piscicole au Congo (RECAFIP phase 2), projet cofinancé par l'Union européenne et l'agence Française de Développement), projet mis en œuvre par l'APDRA pisciculture paysanne et le FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux),

L'APDRA pisciculture paysanne recrute:

- 1 Responsable administratif et financier (RAF): niveau bac+3 en économie, comptabilité ou diplôme similaire. à Poste basé à Madingou dans la Bouenza avec des déplacements fréquents à Brazzaville.
- Capacité à travailler sous pression, bonne maitrise de Microsoft office en particulier Excel et PowerPoint. Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

CV à envoyer simultanément aux trois adresses mails suivantes: fpgr_ong@yahoo.fr, f.rouland@apdra.org et d.bambara@apdra.org avant le 15 octobre 2020.

Logos:

FPGR (Forum pour la Promotion des Groupes Ruraux) :

APDRA pisciculture paysanne :

Union Européenne :

Agence Française de Développement :

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE
NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ANNONCE LEGALE

N°86/2020/BCHPF.N.B.L

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N ° de réquisitions	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	DÉPARTEMENTS	REQUERANTS
01	3846 du 20/12/2019	Plle (s) Zone Rurale	Bloc /	Section	Superficie 70.108m² soit 7ha01a08ca	MATSENDE (Route ASIA-CONGO)	SP- Louvakou	NIARI	ANKOT NOURAMOUHON Rodrigue
02	3668 du 27/02/2019	Plle (s) 10	Bloc 74	Section P5	Superficie 500.00m²	LOUADI 5 PEAGE NKAYI	N°2	Bouenza	BORE BOUBAKARSidick
03	3725 du 11/06/2019	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 3ha00ha00ca	Village TSANGA	District de Loudima	Bouenza	LOUHOU DAMBA Christophe Sylvain
04	2870 du 23/11/2015	Plle (s) 06	Bloc 14	Section M4	Superficie 400.00m²	LISSANGA	N°2	NAIRI	BABINGUI MOUANGA Frédéric
05	2869 du 23/11/2015	Plle (s) 10	Bloc 109	Section L	Superficie 3600m²	LISSANGA (Zone STIK) Vengama	N°2	NIARI	BOLEZA Génial de Paul
06	3874 du 29/01/2020	Plle (s) zone Rurale	Bloc /	Section /	Superficie 4000.00m²	MOUKONDO	SP-LOUVAKOU	NIARI	BOUHOYI Max Francis
07	3658 du 27/02/2019	Plle (s) 04	Bloc 57	Section P5	Superficie 500,00m²	LOUADI 5 PEAGE NKAYI	N°2	Bouenza	COUSSOUD Jean Pierre Aubin
08	3901 du 12/03/2020	Plle (s) 5 ;6 ;7 ;8	Bloc 37	Section E	Superficie 2000.00m²	BELLE VUE LOUTETE	LOUTETE	Bouenza	DIAMOUANGANA Jean
09	3855 du 10/01/2020	Plle (s) Zone Rurale (Terres C.)	Bloc /	Section /	Superficie 1868ha 00a 00ca	MIKOKOTO	SP-MAKABANA	NIARI	Clan MOUALA-NYANGA, Repré. / MOUANOU BOUANGA
10	3856 du 10/07/2020	Plle (s) Zone Rurale (Terres C.)	Bloc /	Section /	Superficie 3207ha 88a 27ca	MAKABANA	SP-MAKABANA	NIARI	Clan MOUALA-NYANGA, Repré. / MOUANOU BOUANGA
11	3921 du 13/03/2020	Plle (s) 5 et 6	Bloc 25	Section E	Superficie 1000.00m²	LOUKANA Quartier MOUSSANDA	SIBITI	LEKOUMOU	GAMASSA Blaise Franck Lucas
12	3870 du 21/01/2020	Plle (s) 1bis et 1ter	Bloc 20	Section E	Superficie 1.329.70m²	MOUSSANDA	SIBITI	LEKOUMOU	GOMA Geneviève Claudine
13	3900 du 11/03/2020	Plle (s) 04 et 05	Bloc 18	Section A	Superficie 475.00m²	BALOUMBOU Dolisie	N°1	NIARI	IBARA Adolphe
14	3787 du 25/09/2019	Plle (s) Terres coutumières	Bloc /	Section /	Superficie 534ha67a58ca	KINZABA	Sous-Préf- de Mfouati	BOUENZA	La Famille KIMPOMBO
15	3496 du 11/04/2018	Plle (s) 05	Bloc 8bis	Section L1	Superficie 400.00m²	LISSANGA Dolisie	N°2	NIARI	MOUANGA Ruth Elvie
16	3935 du 11/06/2020	Plle (s) 66 bis	Bloc /	Section C	Superficie 390.00m²	MONT FLEURY	N°2	NIARI	KUENGUE Mélanie Solange
17	3889 du 18/02/2020	Plle (s) 07	Bloc 56	Section L3	Superficie 400,00m²	LISSANGA (MBOUNDA)	N°2	NIARI	MOUKOKO MOUEME Daniella Joskeur
18	1377 du 04/07/2012	Plle (s) 13	Bloc 02	Section L2	Superficie 400.00m²	LISSANGA	N°2	NIARI	NZINGA Faustin
19	1253 du 27/03/2012	Plle (s) 01 et 02	Bloc 21	Section G	Superficie 804,00m²	CAPABLE	N°1	NIARI	MOUKOUYOU Jean Martin
20	3546 du 17/07/2018	Plle (s) 07 et 08	Bloc 18bis	Section Q	Superficie 800.00m²	MANGANDZI	N°1	NIARI	IHOUANDA Jean
21	3813 du 07/11/2019	Plle (s) 651	Bloc L57	Section P	Superficie 500,00m²	LOUADI 3 (SOULOUKA)	N°	BOUENZA	MOUSSOLO Adolphe
22	2354 du 18/07/2014	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 30081ha	Village LISSIEMIE	SIBITI	LEKOUMOU	MOUSSOKI Brice fridolin
23	2355 du 18/07/2014	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 11667ha	Village LISSIEMIE	SIBITI	LEKOUMOU	MOUSSOKI Brice Fridolin
24	2356 du 18/07/2014	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 19682ha	Village LISSIEMIE	SIBITI	LEKOUMOU	MOUSSOKI Brice Fridolin
25	3666 du 27/02/2019	Plle (s) 08	Bloc 74	Section P5	Superficie 500.00m²	LOUADI 5 (PEAGE) NKAYI	N°2	BOUENZA	MOUKANZA Lesly Ulrich Christel
26	3664 du 27/02/2019	Plle (s) 06	Bloc 74	Section P5	Superficie 500,00m²	LOUADI 5 (PEAGE) NKAYI	N°2	BOUENZA	KAYI Jean François
27	3667 du 27/02/2019	Plle (s) 09	Bloc 74	Section P5	Superficie 500,00m²	LOUADI 5 (PEAGE) NKAYI	N°2	BOUENZA	KOUMOU Urbain Rodrick
28	3662 du 27/02/2019	Plle (s) 04	Bloc 74	Section P5	Superficie 500,00m²	LOUADI 5 (PEAGE) NKAYI	N°2	BOUENZA	MAKOUMBOU Omer
29	3886 du 12/02/2020	Plle (s) 560 (Domaine)	Bloc 1	Section E	Superficie 3.634.13m²	MOUHENGUE (MOUSSANDA)	SIBITI	LEKOUMOU	MOUDIONGUI Honorine
30	3923 du 20/03/2020	Plle (s) 04	Bloc 48	Section L	Superficie 750,00m²	TSILA	N°2	NIARI	WAGUE OUSMANE
31	3896 du 06/03/2020	Plle (s) 03	Bloc 02	Section Z 2e tranche	Superficie 400.00m²	KM5 (Clan BAMANDOU) Dolisie	N°2	NIARI	TOKODO Jean Kalvin
32	3665 du 27/02/2019	Plle (s) 07	Bloc 74	Section P5	Superficie 500.00m²	LOUADI 5 (PEAGE)	N°2	BOUENZA	BOUNDJI KINGUELET Soirese Eliore
33	3785 du 24/09/2019	Plle (s) 807	Bloc 105	Section M	Superficie 400.00m²	LISSANGA	N°2	NIARI	NTEMO LOUYEBO EMIROTH Jean Slone
34	3949 du 16/07/2020	Plle (s) 124	Bloc /	Section H	Superficie 428.42m²	BAS FLEURY	N°2	NIARI	DZIENGUE Claude Henri
35	3765 du 28/08/2020	Plle (s) 06	Bloc 62	Section S	Superficie 400.00m²	KITSITSIDI	N°2	NIARI	N'TSOMO Alain
36	1845 du 05/06/2013	Plle (s) 91	Bloc /	Section D	Superficie 625.00m²	BAS FLEURY	N°2	NIARI	KOMBILA MOUSSAVOU
37	3937 du 18/06/2020	Plle (s) 03	Bloc 37	Section G	Superficie 379.00m²	CAPABLE	N°1	NIARI	NGODI Etanislas
38	3135 du 29/09/2016	Plle (s) 03,04,05,06,07 et 08	Bloc 06	Section P2	Superficie 2400,00m²	MAFOUBOU (La ferme)	N°2	NIARI	KOUDIMBA Rodrigue Raphaël
39	4018 du 1er/10/2020	Plle (s) 02	Bloc 05	Section A1	Superficie 400m²	Pont LOUBOMO	N°1	NIARI	LOUHOU DAMBA Christophe Sylvain
40	3945 du 10/07/2020	Plle (s) 21bis	Bloc 40	Section L1	Superficie 397.10m²	Lissanga (Village FORALAC)	N°2	NIARI	MPOUA Marcel
41	3655 du 22/02/2019	Plle (s) 282	Bloc /	Section B	Superficie 400.00m²	MONT-FLEURY	N°2	NIARI	BAKOUETTE Guillaume
42	3966 du 04/08/2020	Plle (s) 05	Bloc 01	Section K	Superficie 400.00m²	YOKA NGASSI (NKAYI)	N°1	BOUENZA	BATSIMBA EBOT Jasmin Roland
43	3783 du 18/09/2019	Plle (s) 402	Bloc /	Section D	Superficie 382.20m²	BAS-FLEURY	N°2	NIARI	PEMBA Marc
44	3881 du 05/02/2020	Plle (s) 4	Bloc M5bis	Section B (ex5)	Superficie 335.75m²	NDOULOU NGOUALA (Soulouka)	N°2	BOUENZA	IBOUANGA Benoit
45	3187 du 13/12/2016	Plle (s) 03	Bloc 04	Section P1	Superficie 400.00m²	KITSITSIDI	N°2	NIARI	MADIETA BOUENDE Herberte Larissa
46	3836 du 10/12/2019	Plle (s) 11	Bloc 13	Section L2	Superficie 400.00m²	LISSANGA MBOUNDA	N°2	NIARI	MANIANGOU Chancel Ulrich
47	3584 du 28/09/2018	Plle (s) 12	Bloc 05	Section I	Superficie 513.00m²	BACONGO	N°1	NIARI	NDEMBI Gilbert
48	3928 du 26/05/2020	Plle (s) 01 à 01b	Bloc 77	Section L1	Superficie 800.00m²	LISSANGA	N°2	NIARI	MABIALA Mélanie
49	3880 du 05/02/2020	Plle (s) 62 et 121	Bloc L21	Section P	Superficie 1000.00m²	LOUADI 2	N°2	BOUENZA	IBOUANGA Bénoit
50	3948 du 14/07/2020	Plle (s) 4 et 5	Bloc 34	Section J	Superficie 1800.00m²	CITE URBAINE N'KAYI	N°1	BOUENZA	CAMUED
51	3930 du 02/06/2020	Plle (s) 5 et 6	Bloc 23	Section E	Superficie 800.00m²	YOUA Moussanda	SIBITI	LEKOUMOU	TCHISSAMBOU née BAYONNE Marie Céline
52	3809 du 04/11/2019	Plle (s) 08	Bloc M	Section 123	Superficie 356,59m²	LYCEE TECHNIQUE	N°2	NIARI	NDZAZI Jonas
53	3796 du 04/10/2019	Plle (s) Terrain rural	Bloc /	Section /	Superficie 7800.00m²	Village TSANGA	District de Loudima	BOUENZA	KISSESSO Hortence

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Pour InsertionLégale.
Christophe Sylvain LOUHOU DAMBA, Inspecteur des Impôts

Dolisie, le 1er /10/2020

ASSEMBLEE NATIONALE

Jean-de-Dieu Ngoma plaide pour la revitalisation de la loi sur les handicapés

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, s'est entretenu récemment avec le secrétaire permanent du Conseil national des personnes vivant avec handicap, Jean-de-Dieu Ngoma. Pour parler de la loi qui régit cette catégorie de personnes et des écoles spécialisées tombées en désuétude.

«Vous savez que les parlementaires africains ont adopté en 2029 un rapport et les lois types qui obligent chaque Etat à pouvoir revisiter sa loi si jamais il y en a. Le pays (le Congo, Ndlr) a une loi, celle portant le n°009-192 du 22 avril 1992 qui a été élaborée à une certaine époque. Aujourd'hui, l'environnement et les enjeux internationaux ont changé. Il faut adapter cette loi. C'est pourquoi, nous sommes venus solliciter le concours du président de l'Assemblée nationale pour qu'il nous aide à porter cette loi au niveau du Parlement», a expliqué Jean-de-Dieu Ngoma.

Le secrétaire permanent a aussi saisi l'opportunité pour présenter à Isidore Mvouba les problèmes que vivent les enfants handicapés dans les écoles spécialisées. *«Nous sommes pratiquement à la veille de la rentrée scolaire et nous nous demandons si cela va être une réussite dans ces écoles. A Pointe-Noire, par exemple, l'école qui avait été montée depuis longtemps est dans un état de délabrement. Nous avons initié un plan d'urgence pour solliciter que les autorités viennent en aide à ces écoles pour permettre aux enfants d'avoir une rentrée un peu particulière»*, a indiqué Jean-de-Dieu Ngoma.

Jean-de-Dieu Ngoma.

«Certes les problèmes sont nombreux», a-t-il reconnu. *«Mais, il y en a qui peuvent être régis par la loi que le Parlement compte porter. Ce n'est pas une nouvelle loi. Pour nous, c'est de modifier la loi 92 qui compte les éléments importants qu'il faut étoffer par rapport aux orientations des parlementaires africains»,* a poursuivi le secrétaire permanent.

Il a par ailleurs indiqué que son Institution entend apporter sa touche à la riposte contre la COVID-19 qui sévit dans le pays.

Jean-de-Dieu Ngoma a également eu une pensée pieuse à l'endroit de notre regretté collègue qui vient de quitter la terre des hommes, Joël Paulin Elo, rédacteur en chef de Radio-Congo. *«Je parlai souvent avec lui, parfois en aparté. De temps à autre, il venait me rendre visite également, on discutait. C'est une perte énorme. Vous venez de perdre un journaliste de talent, un homme de qualité »….*

Cyr Armel YABBAT-NGO

CHANTIERS ROUTIERS

L'éternel recommencement

Aussitôt construits, aussitôt abîmés; à peine réhabilités, nouvelles dégradations; c'est le commentaire ironique que les Congolais font de plusieurs axes routiers du pays. Ils parlent d'éternel recommencement.

L'opinion se rend compte en effet que beaucoup de routes goudronnées se détériorent très rapidement, et l'Etat se voit obligé de réinvestir à nouveau quand les entreprises de génie civil ne sont pas responsables de ces dégâts.

Les travaux de l'axe Ketta-Djoum de la route Sembé-Souanké-Ntam (à la frontière du Cameroun) ont été lancés en décembre 2011. Six mois après son inauguration tambour battant par le Président de la République Denis Sassou-Nguesso, en février 2020, ce tronçon s'est dégradé, fin septembre, sur plus de 150 mètres. Les fissures et les craquelures sont si importantes que le bitume doit être décapé et refait à neuf. Confié à la société chinoise Sinohydro Tianjing Engineering Corporation, le projet a coûté 80 milliards de francs CFA (80% sous forme de prêt de la Banque africaine de développement et 20% par le Congo). Bonne nouvelle : les travaux de réhabilitation auraient déjà commencé, affirme une source.

Le spectacle était plus insoutenable lorsqu'une partie de la corniche de Brazzaville qui surplombe le fleuve Congo s'était effondrée sur environ 500 mètres, le jeudi 8 janvier 2020 à Brazzaville, après de fortes pluies. Cela avait déjà suscité une polémique sur la qualité des travaux quatre ans après leur inauguration en février 2016. Résultat: l'entreprise chinoise China Road and Bridge Corporation (CRBC), adjudicataire du marché, est en train de le reconstruire. Les travaux sont en train de prendre des mois. Aux frais du contribuable congolais ?

D'autres routes ne sont pas ou n'ont pas été épargnées : la route nationale n°2 (qui subit à intervalles réguliers des dégradations et des travaux de réhabilitation), le tronçon Pointe-Noire-Dolisie de la route nationale n°1 (dans le Mayombe), la plupart des voieries urbaines, notamment à Brazzaville et Pointe-Noire.

Ces exemples poussent à poser le problème de fiabilité de certains ouvrages réalisés à coût du fameux ''1 milliard de francs CFA le kilomètre'' (laisse-t-on souvent entendre) dans le pays. Nombreux, devant la rapidité avec laquelle les dégâts apparaissent, croient que ces ouvrages n'ont pas été construits dans les règles reconnues; qu'il s'agit de malfaçons.

Les techniciens mettent en cause, pêle-mêle la conception, la réalisation, l'entretien, l'incurie de certains responsables et aussi l'incivisme des usagers, *''notamment les transporteurs qui ne respectent pas les normes de surcharge''*. De plus, *''les réalisations laissent même planer le doute sur leur coût réel ou sur l'impartialité dans l'octroi des marchés aux entreprises adjudicataires qui en dépit de leurs contreperformances antérieures, concourent encore et gagnent d'autres marchés plus imposants que les précédents, hélas bâclés sinon raté''*, épingle un confrère.

l'axe Ketta-Djoum de la route Sembé-Souanké-Ntam (à la frontière du Cameroun)

Un doigt accusateur est pointé sur les entreprises des travaux publics et sur ceux qui commanditent les travaux, surtout les autorités des Grands travaux et, dans certains cas, celles des municipalités. Sans oublier les sociétés chargées du contrôle technique des travaux. Par ailleurs, dans les plus grandes villes du pays, il n'existe aucun service de protection et d'entretien des voieries. On comprend que la situation a peu de chances de s'améliorer. Alors que le préjudice économique et financier que constitue le mauvais état des routes est patent.

Jean ZENGABIO

Congo-CHINE

Don de matériel informatique à la mairie de Brazzaville

L'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin, a remis mardi 29 septembre dernier, un lot de matériel informatique à la mairie de Brazzaville. Il a été réceptionné par Dieudonné Bantsimba, président du Conseil municipal et départemental de Brazzaville, maire de la ville. En présence des membres du bureau exécutif du Conseil.

Ce don composé essentiellement d'ordinateurs permettra de renforcer les capacités des services de la mairie. Il s'inscrit dans le cadre de l'assistance de la Chine au Congo et du renforcement de la coopération entre les deux pays.

Le diplomate chinois n'a de cesse rappelé l'excellence des relations qui existent entre son pays et le Congo et les deux peuples. *«Nous voulons témoigner cette fraternité par des actions amicales et fraternelles, surtout par la réalisation des projets dans cette ville. C'est dans ce but que nous sommes venus à la rencontre du maire et avons profité pour faire ce geste. Cette visite coïncide avec la fête de la lune et la fête nationale de la chine, deux événements les plus importants dans notre pays»,* a indiqué Ma Fulin.

De son côté, le président du Conseil municipal et départemental de Brazzaville a indiqué que cette donation vient à point nommé souder à nouveau les relations bilatérales et fortifier les liens qui existent entre les deux peuples. *«Ce matériel sera géré à bon escient»,* a-t-il promis.

Ma Fulin remettant un échantillon de don au maire de la ville

Et d'ajouter: *«Il nous permettra de renforcer les capacités de nos services. Nous réitérons notre disponibilité à collaborer avec les villes chinoises. Ce geste fait à l'occasion des fêtes d'indépendance et de la lune, qui est une fête familiale, vient témoigner notre familiarité avec le peuple chinois»,* a-t-il déclaré.

Pascal AZAD DOKO

Editorial

Nkayi et au-delà

Il y a de la démobilisation dans l'air. Non que le Congo ait vraiment adopté des mesures de rigueur exceptionnelle, mais le fait est que la pandémie du coronavirus marque visiblement le pas ici. Nous nous glorifions à l'envi des chiffres inexplicablement bas des morts et des contaminés. Nous glosons sur le fait que nous avons littéralement feinté cette maladie *«née ailleurs où on a mangé du pangolin»,* comme l'explique avec verve le Congolais tutoyant sa bière.

De fait, l'espérance de tout un peuple, de tout un continent est que cette maladie, brutalement surgie en notre société, emportant des pans entiers de population, s'en aille au plus vite. Pour cela, nous nous accrochons aux plus ténus des espoirs. Nous avions parlé d'une maladie qui ne touchait que les Blancs et épargnait les Noirs; d'un virus peureux devant nos chaleurs de septembre; de notre immunité acquise... Que tout cela soit vrai ne serait même pas surprenant.

Tant nous sommes en face d'une maladie sur laquelle les scientifiques se perdent en conjectures. Mais aussi longtemps que nous n'aurons pas de vaccin contre elle, que nous ne maitriserons par avec précisions ses modes de contamination, il est illusoire de faire comme si aujourd'hui était déjà demain. Il s'agit d'une maladie, pas d'une simple indisposition. Quitte à maintenir cette atmosphère anxiogène qui ajoute à nos vieux problèmes de toujours, il faut se dire que le coronavirus est un invité qui plie y compris les plus puissants et qu'on ne chassera pas à coups de «Eux» et «Nous». Il n'y a pas ceux qui meurent et nous qui résistons.

C'est pourquoi, ajouter des bavures meurtrières à une situation si lourdement incertaine, n'aidera pas à notre immunisation. A Nkayi, dès qu'une jeune femme a été brutalisée pour non-port de bavette, la jeunesse à la recherche de tout exutoire a décrété le refus de porter le masque: *«qu'ils viennent nous tuer tous !»*. Attitudes, l'une et l'autre, irresponsables. Agresser une jeune dame pour absence de masque est aussi contre-productif que se rebeller contre le masque lui-même est suicidaire.

La maladie est encore là : porter des slogans contre elle et contre la force publique n'est pas une garantie de santé. Mais, dans le même temps, les grenades lacrymogènes et les matraques contre des délinquants n'amèneront pas plus rapidement l'assimilation des gestes-barrières retenus comme les seuls efficaces à cette étape-ci de connaissance de la maladie. Il n'y a rien de politique dans les mesures à prendre contre elle, ne donnons pas l'impression qu'il en est ainsi.

Déplorons le décès de cette jeune concitoyenne dont la photo d'innocence inonde les réseaux sociaux, et demandons à la force publique de se montrer plus maîtresse de soi dans l'invite à observer les règles. Cette mort-là, nous aurions pu l'éviter. Cette fronde-là, nous aurions pu ne pas la susciter : les populations attendent des réponses apaisantes, et la protection, pas des brutalités contre elles.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMÉMORATION

Les 140 ans de la fondation de Brazzaville

Sous la houlette de sa directrice générale Belinda Ayessa, le Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza a commémoré, samedi 3 octobre dernier au siège du Mémorial, les 140 ans de la création de Brazzaville, par l'explorateur franco-italien Pierre Savorgnan De Brazza. En présence, entre autres, de la reine Ngalifourou, reine des Batékés, dépositaire du pouvoir ancestral dénommé «Nkwembali» ; des principaux membres la Cour royale de Mbé, des diplomates en poste à Brazzaville, des enseignants-chercheurs en histoire de l'Université Marien Ngouabi et d'un parterre d'invités. A cette occasion le public a été édifié sur les différents paramètres et étapes qui ont concouru à la création de cette ville. Ceci, à travers une communication du Pr Joseph Itoua, enseignant d'histoire à l'Ecole normale supérieure (ENS). Le thème était centré sur : «Histoire de la création de Brazzaville», sous la modération du Pr Joachim E. Goma-Thethet.

Belinda Ayessa et la reine Ngalifourou

Du cadre juridique de sa création, le 3 octobre 1880 à sa désignation comme capitale de la République du Congo le 28 novembre 1958, en passant par le siège de l'Afrique équatoriale française (AEF), de la capitale de la France libre (pendant la Deuxième guerre mondiale), d'une mairie du moyen Congo, etc., le conférencier a de manière chronologique fait l'évocation de cette ville séculaire.

Ainsi, pour Belinda Ayessa, directrice générale du Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza*, « il nous faut revenir à ces indices des origines pour comprendre ce qui se vit ici et maintenant. Autour de la fondation de Brazzaville, on retiendra la naissance d'une histoire. De cette petite station du pays téké, on n'est passé à une ville coloniale ; de ville coloniale, à ville de refuge pour une France en quête de liberté; d'une ville coloniale, à une ville africaine se modernisant, hospitalière des différences, des multiplicités et des migrations»*, a-t-elle expliqué.

Le Pr Joseph Itoua, pour sa part, a porté à la connaissance du public qu'à l'origine, quatre hameaux constituaient le territoire qui allait devenir Brazzaville. Il s'agit de : Impila, Mbama, Okila et Mfoa, s'étendant sur quatre kilomètres, de la rivière Tsiémé au pont du Djoué. C'est en 1881 que le comité français de géographie et la société de géographie française vont donner le nom de Brazzaville à ce territoire que le Makoko roi des tékés céda à De Brazza, par l'entremise de son vassal Ngaliema, le 3 octobre 1880. Selon le conférencier, les premiers bâtiments ont été érigés aux lieux où est implanté le Mémorial. Le 23 mai 1884 marque l'arrivée des premiers colons (Dolisie, Jacques De Brazza, Brusseau, Lebry, etc.), suivis des prêtres de la congrégation du Saint-Esprit. Après quoi, les premières constructions coloniales sortent de terre de manière dispersée, selon le centre d'intérêt de chaque communauté. Ce qui justifie la présence des factoreries. En construction, « Brazzaville se situe sur une position centrale, et devient le carrefour de toutes les confluences », selon le Pr Itoua. Ce qui fait que la ville se densifie. Les premiers quartiers sont créés : Bacongo en 1909, Poto-Poto en 1911, Moungali et Ouenzé en 1954.

Si le premier administrateur-maire de Brazzaville, en 1912, est le français Louis Girard, le premier maire élu, en 1956, de nationalité congolaise est l'abbé Fulbert Youlou.

A noter que pendant la cérémonie, la reine Ngalifourou a offert à Belinda Ayessa un présent de valeur dans la tradition téké: un pagne en raphia, pour ses efforts dans la promotion de la culture téké à travers ce lieu de ressourcement culturel : le Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza.

Marcellin MOUZITA M.

EMULATION SCOLAIRE (POINTE-NOIRE)

La troisième édition de l'Amicale Balou Constant mettra à l'honneur cent élèves

La 3e édition de l'émulation scolaire initiée par l'association Amicale Balou Constant aura lieu le samedi 10 octobre prochain à Loandjili, le 4e arrondissement de Pointe-Noire, la capitale économique congolaise. A cette occasion, 100 meilleurs élèves de l'école primaire Balou Constant et du collège Moé-Poaty seront primés.

COVID-19 oblige, seuls le secrétaire général de la Mairie de Loandjili, Francky Loemba, les chefs de quartiers, les représentants des écoles concernées et quelques invités, dont les donateurs, prendront part à la cérémonie qui se déroulera au collège Moé Poaty et sera placée sous le parrainage de la société Webb Fontaine Congo, avec le soutien des Brasseries du Congo (BRASCO) et du conseiller municipal Franck Mapakou.

Cette émulation vise non seulement à récompenser les élèves qui se sont illustrés pendant cette année particulière où sévit le coronavirus, mais aussi à aider les parents à préparer la prochaine rentrée scolaire.

Différents lots seront remis aux récipiendaires, entre autres, des tablettes, des ordinateurs, des kits scolaires constitués des sacs, des fournitures et des livres au programme.

Au nombre des missions que s'est assignées l'Amicale Balou Constant figure en bonne place la préparation de l'élite congolaise aux responsabilités et aux opportunités d'un monde de plus en plus tourné vers le mérite, la compétence, la loyauté, gages de bonne gouvernance.

L'ABC compte, à ce jour, plus de 300 membres. Elle a déjà organisé deux éditions d'émulation scolaire, une cérémonie de remise des kits scolaires à 2000 élèves, et tout récemment, un vaste projet de soutien scolaire des candidats aux examens d'état (BAC, BEPC et CEPE). Grâce à ce programme, l'école Moé-Poaty de Loandjili a été sacrée parmi les meilleurs collèges du Congo en termes d'amis au BEPC.

Les récipiendaires de l'édition passée

Créée en 2014, l'Amicale Balou Constant, en sigle (ABC), est une organisation non gouvernementale qui s'est engagée depuis plusieurs années à promouvoir l'excellence, la compétition et la transparence des succès des écoliers, de défendre l'accès à tous à l'éducation formelle ou informelle.

Sévérine EGNIMBA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET: AMI N° 001
No: PI-AMI-001-LNSP-CGMP-2020
REPUBLIQUE DU CONGO
-=-=-=-=-=-=-=-=-
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT
-=-=-=-=-
LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE

RÉALISATION DU PLAN ARCHITECTURAL DES IMMEUBLES AFFECTÉS DE POINTE-NOIRE

Le Laboratoire National de Santé Publique a obtenu du Budget de l'Etat congolais des fonds, pour son budget d'investissement exercice 2020, et souhaite allouer une partie à l'exécution de son projet immobilier qui a pour objectif de concevoir et construire un laboratoire de référence afin de créer un lieu prestigieux, durable, conforme, certifié et labélisé pour accueillir des chercheurs et des patients dans un environnement de travail privilégié dans la ville de Pointe-Noire. Cet endroit riche d'organisations sera dédié à la santé et au bien-être de la population.
Le programme ainsi que l'esquisse du projet seront rendus disponibles uniquement aux cabinets présélectionnés afin de permettre l'établissement de leurs offres financières.
Ainsi, le Laboratoire National de Santé Publique lance un avis à recrutement d'un Cabinet d'Architecte(s) et dont les missions et le profil sont décrits ci-dessous :

Mission complète de Maitrise d'œuvre :
En collaborant avec les représentants de la Maitrise d'ouvrage, le Cabinet d'architectes sera chargé de la Maitrise d'œuvre complète (projet à concevoir sur la base de l'étude de faisabilité et de programmation fourni par le Maitre d'Ouvrage du projet de construction) ; en fournissant tous documents écrits et graphiques utiles et nécessaire tant qu'aux phases d'avant-projet-détaillé, de constitution des dossiers de consultation des entreprises et de direction des marchés de travaux, jusqu'à l'assistance aux opérations de réception.
*Vous élaborez le cas échéant, les documents techniques nécessaires aux compléments des pièces au permis de construire, d'aménager, de rénover ou modificatif et autres déclarations demandées par le service de l'urbanisme en cours de marché de travaux (autorisation préalable est un acquis du MOAD).
Ci-après la liste non-exhaustive des missions.
1) Les études d'avant-projet-détaillé ou APD ;
2) L'établissement des dossiers de consultation des entreprises ou DCE ;
3) L'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux ou ACT ;
4) Les études d'exécution de la maîtrise d'œuvre (EXE) ou l'examen de la conformité au projet de celles qui ont été faites par l'entrepreneur (VISA) ;
5) La direction de l'exécution du contrat de travaux ou DET ;
6) L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC) ;
7) L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement (GPA).
Par ailleurs, en missions complémentaires
*Vous suivez auprès du certificateur HQE, des sapeurs-pompiers et fournisseurs les processus de validations des audits de certification et des conformités des locaux et des équipements tant sur le plan technique qu'ergonomique.
*Vous assurez avec la MOA le bilan pour les opérations d'exploitation et de commissionnement.

Profil recherché :
Cabinet d'Architectes ou Architecte libéral(e), inscrite(e) à l'Ordre des Architectes du CONGO (OAC), depuis moins de 15 ans justifiant d'une expérience professionnelle dans le pays et ayant réalisé au moins un projet certifié NF-Hqe ou un projet en cours de certification.
*Vous maîtrisez parfaitement le développement durable appliqué au secteur du bâtiment mais aussi les modalités d'application des règles de conception des ERP et en particulier des structures sanitaires ainsi que les principes du droit à la construction selon les normes et les règlementations françaises.
*Vous êtes capable de conduire un projet en Maîtrise d'œuvre complète et d'en assurer la certification NF-HQE par l'organisme CERWAY.
*Vous faites preuve d'un esprit de synthèse et d'analyse. Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique (DAO) que vous maitrisez parfaitement
*Disponible, organisé(e), et méthodique, vous êtes capable d'être mobilisé(e) sur un projet à longue durée.
*Vous justifiez d'une expérience réussie sur un projet similaire et sur une opération de construction de bâtiment durable.
Cette offre vous intéresse ? Déposez vos offres aux adresses mails ci-dessous au plus tard le 16 octobre 2020 à 12H00.
L'adresse à laquelle est fait référence ci-dessus est :

Bureau : Laboratoire National de santé Publique
Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, face Palais du peuple centre-ville
République du Congo
Téléphone : (00 242) 06 658 55 27 / 06 666 51 78
E- mail: fabien.niama@gmail.com/justinbayeckolangouma@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 01 octobre 2020

Président de la Cellule de Gestion des Marchés Publics

Pr. Fabien Roch NIAMA

°Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SQC) telle que définie dans le règlement de la consultation inclue dans le dossier type de passation de marchés de prestations intellectuelles version 2011.
°Cet avis à manifestation tient compte des prescriptions du code des marchés publics et textes d'application /Décret n°2009-156 de Mai 2009

CLIMAT

Un atelier national à Brazzaville

Il s'est tenu du 1er au 3 septembre dernier, un atelier national sur le processus de préparation au rapportage sous la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et état des lieux de préparation de la troisième communication nationale de la République du Congo. C'est Mme Alerte Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement, qui a présidé les travaux.

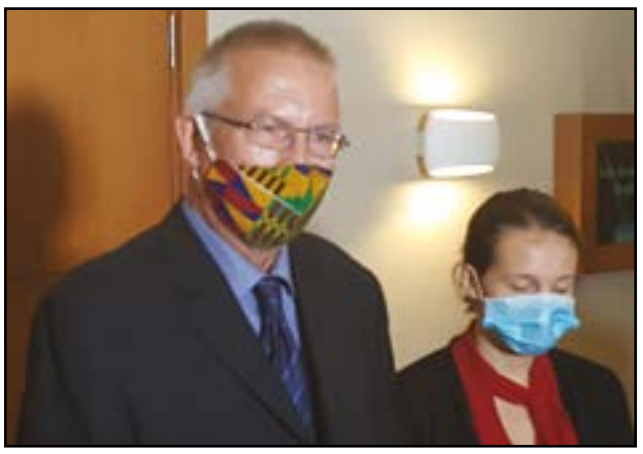

Andreas Kalk

La mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques édicte des obligations de la part des Etats parties qui doivent être traduites dans le rapportage et notifier à la Conférence des parties. Celle-ci recommande des vérifications pour les pays qui ont des obligations de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Lancé en 2017 à Durban, lors de la 17e Conférence des Parties, ce processus implique la prise d'engagements par l'ensemble des pays-parties en matière de réduction des émissions. *«L'adoption de l'Accord de Paris a engagé la Communauté internationale, en raison de l'urgence climatique, à renforcer le cadre de rapportage sous la CCNUCC et d'étendre les engagements en matière d'adaptation et les moyens de mise en œuvre à travers des financements conséquents et le transfert de technologie…»,* a expliqué Alerte Soudan-Nonault.

«C'est dans cet esprit que cet atelier a été organisé en une période où le pays est engagé dans la préparation de sa troisième communication nationale, et de son premier rapport biennal, dont l'atelier de validation a eu lieu en juin. «Le processus de révision de la contribution déterminée au niveau national du Congo a déjà été enclenché», a indiqué la ministre.

L'Allemagne entend appuyer les pays africains à l'adaptation au changement climatique

Sans répit, la ministre Alerte Soudan-Nonault a eu une séance de travail avec Andreas Kalk, directeur résident de la coopération à l'ambassade l'Allemagne en RDC. En effet, l'Allemagne entend élaborer un projet régional qui cible les pays de l'Afrique de l'Est et centrale en les appuyant dans l'adaptation au changement climatique.

Pour le diplomate allemand, la rencontre avec la ministre de l'Environnement a été très fructueuse. *«Notre ministère de l'Environnement qui veut financer ce projet nous a donné le feu vert pour commencer avec la phase de préparation. Nous avons discuté de certains détails sur l'avancement de ce projet dont les activités pourront démarrer en 2022»,* a précisé Andreas Kalk.

KAUD

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Le Vice-recteur Jean-Maurille Ouamba a fait valoir ses droits à la retraite

Après 39 ans de bons et loyaux services dans l'enseignement supérieur, en Afrique et à l'Université Marien Ngouabi (UMNG), le premier Vice-recteur chargé des Affaires académiques de cet établissement, le Pr Jean-Maurille Ouamba, 65 ans, a cessé officiellement ses activités. Il s'est dit très fier du travail accompli, notamment de sa contribution jugée importante dans la gouvernance universitaire, dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. En reconnaissance, une cérémonie a été organisée à son honneur jeudi 1er octobre 2020, en présence du Pr Jean-Rosaire Ibara, recteur, du secrétaire général de l'UMNG, le Pr Pascal-Robin Ongoka et d'autres invités.

Le Pr Jean-Maurille Ouamba

Conformément à la tradition universitaire, le Pr Ouamba a, dans son allocution, exprimé sa gratitude au Président de la République, pour toute la confiance dont il a bénéficié pendant les 20 ans de responsabilités administratives sur les 39 ans de sa carrière d'enseignant-chercheur permanent.

Le Vice-recteur qui fut chargé des Affaires académiques et assurant l'Intérim du Vice-Recteur chargé de la Recherche et de la coopération après le départ à la retraite du Pr Paul Louzolo-Kimbembé le 31 juillet 2019, le Pr Ouamba, s'est réjoui du travail accompli groupé en trois chapitres : la coopération et le partenariat; la recherche, la formation et les activités académiques. *«Du point de vue de la coopération et du partenariat, l'Université Marien Ngouabi a signé entre 2016 et 2019 plus de 80 accords interuniversitaires de coopération et conventions de partenariat avec le monde du travail. Tous fonctionnels, ils n'ont été arrêtés momentanément que le temps de la pandémie de la COVID-19».* Des mémoires de thèses, de thèses de Doctorat et de spécialisation de haute facture, toutes spécialités confondues, sont soutenues à l'UMNG. *«Le taux moyen d'encadrement des mémoires de Master, de thèses de doctorat et de DES constitue, en plus de la non-visibilité du budget consacré aux activités de la recherche universitaire, un frein pour le développement et l'épanouissement de la recherche»*, a-t-il déploré.

Pour le département dont il a directement la charge, le Pr Ouamba a rassuré le Recteur que les différents dossiers y relatifs sont bien tenus. Il a avoué, toutefois, qu'il reste des dossiers qui lui tiennent à cœur qu'il n'a pu faire aboutir par manque de ressources financières et de proactivité des acteurs. Aussi a-t-il promis de continuer à se rendre utile à travers le projet élaboré et à exécuter dans le cadre de ses attributions en tant que professeur émérite. Il a rappelé à cet effet que l'adaptation du système LMD dans les universités africaines porte des exigences de gestion.

Le Pr Ouamba a pu agir au plan de la gouvernance universitaire, dans le domaine de l'enseignement et de la formation, tout comme de la recherche et de la coopération. L'immense et riche activité, qu'il a menée pendant 39 ans à l'UMNG en tant qu'enseignant-chercheur permanent et pendant 15 ans au grade de Pr titulaire CAMES, a suscité la reconnaissance de la communauté universitaire qui l'a élevé depuis le 1er octobre à la dignité de Pr Emérite de l'UMNG. Ce dernier a aussi occupé d'autres fonctions: Secrétaire académique de la Faculté des Sciences de 1998 à 2000; Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques de 2003 à 2016.

Au nom du personnel de l'UMNG, de sa famille et en son nom propre, le Recteur Jean-Rosaire Ibara a remercié le Pr Ouamba pour tout son apport à l'Université Marien Ngouabi. Il s'est aussi réjoui du travail accompli ensemble: *«Je me réjouis de la sincérité, de l'amitié et du professionnalisme témoigné tout au long de notre collaboration. Vous pouvez partir fière de ce qui a été accompli»*. Avant de souligner: *«votre brillante carrière universitaire dit tout de l'homme que vous êtes. Un homme de bien. Vous vous retirez de vos fonctions universitaires, mais vous resterez avec nous et à côté de nous».*

Alain-Patrick MASSAMBA

ERRATUM

Dans notre précédente édition, nous avons indiqué M. Paul Adam Dibouilou comme préfet de Loanga au lieu de préfet du Kouilou. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine.

Coup d'oeil en biais

Sept morts dans une collision d'autobus à Pointe-Noire !

Un grave accident de circulation s'est produit samedi 3 octobre 2020 sur la route nationale n°1, à la sortie de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Un autobus de la société de transport interurbain Trans Bony et un autobus de transport militaire appartenant au centre d'instruction de Makola, y sont entrés en collision, faisant au moins sept morts et plusieurs blessés graves. On compte également d'importants dégâts matériels. L'excès de vitesse, un mauvais dépassement et, même, l'état de la chaussée après la pluie qui était tombée sur la ville seraient à l'origine du drame.

Des agents du Laboratoire national dans le désespoir à Brazzaville

Des agents du Laboratoire national de santé publique (LNSP), soixante-quatre au total, sont en colère en raison de leur situation sociale. Leur coordonnateur, Gaétan Daniel Etokabeka, a indiqué la semaine dernière qu'ils se sont retrouvé brusquement sans emploi, parce que figurant sur une note de radiation notifiée le 18 mai dernier par le nouveau directeur, pour « des raisons inconnues », disent-ils. Aussi interpellent-ils le Gouvernement sur leurs doléances, avant qu'ils n'envisagent des sit-in.

Une draisine percute un bus de la STPU à Pointe-Noire

Une draisine du Chemin de fer Congo océan (CFCO) partie de la gare de Tié-Tié, dans le troisième arrondissement de la capitale économique pour celle de Ngondi, a percuté légèrement un bus de la Société des transports urbains (STPU) faisant de légers dégâts. L'accident s'est produit mercredi 29 septembre dernier, vers 10h, au passage à niveau du quartier Mpaka. D'après des témoignages, le chauffeur du bus aurait forcé le passage et a été surpris par la machine.

L'éclatement d'un conduit prive Djiri d'eau potable

Le conduit d'eau de La congolaise des eaux (LCDE) qui approvisionne les quartiers «Trois-Poteaux» et «Ibaliko», dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, Djiri, a éclaté le vendredi 2 octobre dernier, les privant d'eau potable. Cela fait la joie des propriétaires de puits, des pousse-pousseurs et brouettiers qui étaient au chômage. Ils s'adonnent à nouveau à la vente de l'eau et au transport des bidons d'eau dans les quartiers périphériques du nord de Brazzaville. Comme quoi, le malheur des uns fait bien le bonheur des autres !

Un «cimetière» d'autobus de la STPU au pont du Djoué ?

De nombreux Brazzavillois avaient cru qu'avec l'arrivée des autobus de la Société de transport public urbain (STPU), les tracasseries auxquelles ils sont confrontés dans leurs déplacements étaient finis. Mais six ans après, nombreux ne sont plus en circulation. *«Un des parcs de ces bus, situé dans l'enceinte de l'ex-Camp des Pionniers à l'entrée du Pont du Djoué à Brazzaville, ressemble à un cimetière»*, se désole un lecteur. Ces autobus seraient sur cale. *«Pourtant, il suffirait de les réparer, pour les remettre en circulation afin d'aider la population»*, suggère notre lecteur.

Bébé jeté dans une poubelle à Dolisie

Nombreuses sont ces femmes qui pleurent nuit et jour implorant le ciel de leur accorder un enfant, qui est le socle d'une relation, tandis que certaines après avoir mené une grossesse à terme préfèrent se débarrasser de l'enfant dans la nature par lâcheté. Lundi 5 octobre 2020, à Bacougni, un quartier de Dolisie, une découverte macabre a été faite. Des riverains ont trouvé le corps d'un bébé emballé dans un sachet et jeté dans une poubelle dans la rue Diessé. Une enquête a été ouverte, aurait indiqué la Police, pour tenter de retrouver la maman infanticide. Les cas d'abandon de bébé deviennent fréquents dans les villes du Congo.

A VENDRE
Terrain de 20m² x 20m² à Mayanga - Ngampoko vers l'église catholique.
Contacts: 06 944 07 44/ 05 3462825

NUMÉRIQUE

Accélérer le développement socioéconomique

L'association Pratic et l'Africa Fintech forum ont tenu du 1er au 2 octobre 2020 à Brazzaville, sous les auspices de Luc Missidimbazi, président de Pratic, une conférence autour de l'impact des technologies numériques de la finance dans l'accélération du développement socioéconomique. «L'essor de la fintech et les nouveaux défis socioéconomiques du Congo» était le thème de 2e édition de la finance technologique (Fintech). La rencontre a bénéficié de l'appui multiforme de plusieurs organisations et institutions parmi lesquelles: l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), etc.

Luc Missidimbazi prononçant son mot de circonstance

Cette rencontre a réuni des experts congolais et africains du secteur numérique, des banques, de la finance et des start-ups impliqués dans la fintech. Cette dernière vient de deux mots: «fin» qui renvoie à la finance et «tech» qui implique la technologie. Autrement dit, une nouvelle industrie qui déploie la technologie pour améliorer les activités financières.

Pour Luc Missidimbazi, le développement vertigineux des technologies de l'information et de la communication doit être intimement lié aux nouvelles pratiques de la gestion financière, faute de quoi, les entreprises financières qui n'en peuvent pas s'adapter, risquent de sombrer et de disparaître de l'échiquier économique national. Et s'adapter à la nouvelle donne technologique est la voie de la création des richesses. C'est ainsi qu'il a indiqué: «l'innovation digitale constitue aujourd'hui un véritable instrument en matière de création de richesses sur l'ensemble des domaines économiques et l'impact crucial du numérique est facteur d'émergence».

Photo de famille après la conférence

L'initiative de cette deuxième édition Brazza fintech s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'association Pratic de promouvoir et de sensibiliser les communautés avec Africa fintech forum, dans le but de rassembler les professionnels de la finance et de la technologie, pour un partage d'expériences.

Pour édifier les différents acteurs du monde de la finance et de l'entrepreneuriat, plusieurs thèmes en lien avec la fintech ont été développés par des experts en la matière. Ceci après la présentation, par les organisateurs Luc Missidimbazi de Pratic et Alex Sea président d'Africa fintech forum, des objectifs de la rencontre. Entre autres thèmes: «donner un panorama global des évolutions des technologies et présenter l'apport des technologies au domaine financier, par Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE», «mettre en lumière l'intérêt de cette transformation au niveau des systèmes financiers et donner la vision globale du secteur bancaire», développé Marcel Ondélé, vice-président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), etc.

Il faut souligner que l'édition 2020 s'est tenue dans un contexte caractérisé par l'interrelation dynamique entre le développement des technologies financières facteur de croissance et l'établissement de stratégie de relance économique imposée par la crise financière.

A noter que le développement de l'écosystème des technologies financières connaît une croissance significative, malgré la faible perfectibilité de l'inclusion financière en zone CEMAC, marqué par l'émergence des entreprises regorgeant d'énormes potentialités dans les services de paiement électronique et de transfert de fonds.

Marcellin MOUZITA M.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

PISCICULTURE

Produire des aliments, produire du poisson

Deux associés se sont unis pour créer la Coopérative de production d'aliment et de poissons d'élevage (CODAPE). Il s'agit de Belvere Nakavoua, ingénieur en sciences biologiques, spécialiste en aquaculture, vice-président de la coopérative et Guy Florent Banimba, technicien piscicole et président de la CODAPE. Belvere Nakavoua parle de la création de leur Coopérative. L'ingénieur envisage de lancer une production qui va redonner espoir aux retraités et aux jeunes en quête d'emploi.

Guy Florent Banimba et Belvere Nakavoua présentant les aliments de bétail

**D'où vient la motivation de la CODAPE?*

** Nous sommes deux associés dans cette ferme que nous avons créée. Nous faisons la promotion de l'approche piscicole que nous sommes entrain d'innover. Nous nous sommes connus en 2008, pendant que j'étais au ministère de l'Agriculture. Je fréquentais la station piscicole de Dzoumouna (à quelques km au sud de Brazzaville). Après que j'étais nommé à la station, nous avons renforcé notre collaboration en échangeant sur les thématiques liées à notre travail. Les voyages que nous avons effectués à l'étranger nous ont beaucoup édifiés et nous sommes arrivés à un moment où nous nous sommes dits de mettre en œuvre ce que nous avons vu chez les autres en conjuguant nos efforts. Nous avons commencé chez moi, à Kinsoundi (1er arrondissement Makélékélé) sur un petit dispositif. Avec tout ce qu'on a gagné, nous avons pu mettre en valeur cette parcelle de Mafouta (8e arrondissement Madibou) appartenant au président Guy Florent Banimba. Cela fait 12 ans que je suis dans la pisciculture. J'ai commencé à pratiquer certaines approches piscicoles à la fin de mes études, en 1998, lorsque j'étais au Burkina Faso. J'ai enseigné à l'Ecole nationale des eaux et forêts. Un de la promotion devenu chef du centre de promotion de la pisciculture de Burkina m'avait invité. A partir de là, j'ai pris goût et j'ai quitté ma biochimie du pétrole ou de la biochimie cosmétique pour la pisciculture.

**Sur quelle étendue réalisez-vous votre activité?*

**Nous sommes sur une parcelle de 400m². Nous avons pu bâtir des dispositifs, les bacs hors sols. C'est une approche piscicole qui nous permet de réaliser en milieu urbain une pisciculture où chacun, sur une superficie de terre donnée peut produire son poisson.

**Quelles espèces de poisson élevez-vous?*

Nous avons deux types d'espèces: le tilapia ou le tikka (Carpe) et les clarias (Ngolo). On a trois types declarias: «Mbumi», «Senga», «Mabongo». Nous sommes en train de faire la promotion de ces poissons.

**Quel est le circuit de commercialisation de vos produits piscicoles ? Les Congolais s'y intéressent-ils?*

**Nous sommes dans un pays où le poisson coûte cher. P-eu de familles n'ont pas de moyens pour acheter le poisson d'eau douce. Nous commercialisons notre poisson. Le kilo de «Ngolo» est vendu à 3000 FCFA et celui de tilapia à 2500 FCFA. Nous sommes dans une phase de production intensive des semences ou des alevins pour amener le poisson sur le marché à un prix accessible. L'objectif est de descendre le prix du «Ngolo» à 2000 FCFA et celui du tilapia à 1500 FCFA. Notre vision est de valoriser des intrants locaux qui nous permettent de formuler un aliment adapté qui réponde aux besoins nutritifs de ces poissons. Nous sommes en train de développer des filières qui peuvent nous permettre d'acquérir ces intrants à des coûts accessibles et à la fin, avoir un coût de production du kilo d'aliment à bas prix. Bon nombre de Congolais s'approvisionnent dans ce centre.

Les deux associés dans l'écloserie

**Quelles sont vos sources de financement ?*

**Le système bancaire au Congo va mal. Le secteur agricole est peu financé. A la différence de ce qu'on vit en Afrique de l'ouest, nous avons des difficultés pour obtenir un prêt. Connaissant le terrain et les déficits accrus en semences piscicoles et aliment de poisson, nous allons lentement. Avec ce qu'on produit, nous vendons, nous gagnons et nous investissons. Pendant longtemps, ce secteur a été abandonné. Or, c'est un secteur très porteur. Je ne vois aucun secteur d'élevage qui puisse dépasser la pisciculture en termes de rentabilité.

**Parlez-nous des difficultés que vous rencontrez au quotidien.*

**Pour que tout secteur d'élevage se développe, il faudrait qu'on ait une production végétale correcte. Notre agriculture est encore embryonnaire. Pour élever, il faut qu'il y ait de la nourriture. L'agriculture de subsistance n'arrive pas à nourrir la population, combien de fois l'élevage! Nous devons développer certaines approches qui peuvent nous conduire à étendre les filières de production d'intrants qui vont aller dans la formulation d'aliment des sujets d'élevage afin de produire plus. Au centre, nous allons intégrer certaines spéculations à partir de la valorisation des eaux piscicoles des variantes productions végétales, qui peuvent nous permettre de produire du légume bio.

**Travaillez-vous avec les autres partenaires, par exemple le centre piscicole de Dzoumouna et le ministère de l'Agriculture?*

**Ce qu'on est entrain de faire est innovant. La station de Dzoumouna qui est le premier centre piscicole des pays de l'AEF (Afrique équatoriale française) a pris du retard. Le secteur a été délaissé par manque de cadres compétents qui peuvent s'adapter au nouveau contexte et aux nouvelles technologies. Il y a une grande différence entre Dzoumouna et notre centre. N'empêche que nous, privés évoluant dans cette activité aidons l'Etat à mieux structurer le secteur. Le centre n'est pas encore connu par le ministère de l'Agriculture. Nous posons d'abord des bases et nous allons commencer à nous faire connaître à travers la Semaine Africaine. Nous ne cessons d'appuyer certains privés au niveau national dans la modernisation de leur structure d'élevage.

**Est-ce que votre centre est ouvert aux jeunes et aux étudiants pour leurs recherches?*

**Dans notre vision, nous sommes entrain de vouloir lancer une production qui va redonner espoir à beaucoup de gens, premièrement aux retraités. A Brazzaville, sur 100 retraités, il y en a 80 qui vivent chez eux; comment leur donner espoir surtout avec des pensions qui ne passent presque pas? C'est en créant un actif de production, en les emmenant dans un schéma d'installation d'un petit bac hors sol. On leur apporte la semence piscicole et de l'aliment, ils nourrissent le poisson, après son évolution, ils vendent. Grâce à cette production, les retraités peuvent nourrir leur famille. Nous allons aussi intéresser les jeunes dès que nous aurons des moyens. Notre vision, c'est aussi d'étendre le centre en insérant une salle de formation. Des formations, certes, à la carte. Aujourd'hui des promoteurs veulent se lancer dans le secteur, mais il n'y a pas la ressource humaine de qualité qui peut faire la survie des élevages. L'intégration dans ce secteur n'est pas difficile; il suffit de canaliser les jeunes, leur donner les éléments fondamentaux.

Propos recueillis par Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Sommes-nous obligés de ne manger des mangues qu'en octobre?

L.M (Mfilou-Brazzaville)

PRÉSIDENTIELLE EN CÔTE D'IVOIRE

Le dissident du PDCI Kouadio Konan Bertin a choisi une «candidature pour la paix»

Kouadio Konan Bertin dit *«KKB»*, a été investi par ses partisans candidat indépendant à l'élection présidentielle ivoirienne du 31 octobre 2020 prochain. Il a déclaré dimanche s'être présenté à ce scrutin *«pour servir la paix»* dans son pays, lors d'une cérémonie d'investiture au palais de la culture de Treichville, cité située dans le Sud d'Abidjan, la capitale économique de Côte d'Ivoire.

Kouadio Konan Bertin prononçant son discours d'investiture

Devant des milliers de partisans, KKB a été officiellement investi par le président de l'Association nationale des chefs coutumiers et notables de Côte d'Ivoire, Tchiffi Yoro Mathias, qui lui a offert une canne, symbole de l'autorité, et des apparats de chef traditionnel.

Le désormais candidat KKB avait à ses côtés son épouse, vêtue d'un pagne à son effigie, aux couleurs violet et blanc. Le candidat avait également arboré une chemise faite du même pagne à l'instar de son staff. Les partisans, eux, avaient des t-shirts assortis de son portrait. «Je suis candidat pour servir la paix dans notre pays», a dit KKB, avant de lancer à l'endroit des Ivoiriens. «Si ce peuple a soif de changement, de renouvellement, de rajeunissement, de paix, alors je vous offre ma candidature et allez y voter massivement le 31 octobre 2020. Notre pays, la Côte d'Ivoire, a souffert de la guerre, le pays a besoin de rassemblement, c'est pourquoi je me suis engagé à ne plus participer à tout ce qui peut diviser les Ivoiriens», a souligné KKB. Il a fait observer plusieurs minutes de silence pour Félix Houphouët-Boigny et les morts des crises politico-militaires dans le pays.

Pour lui, cette élection devrait être un moment précieux où les Ivoiriens décident *«pacifiquement»* de leur avenir, mais hélas, déjà des violences ont lieu. *«Déjà des affrontements, déjà les ferments de la division se répandent; et cette situation est le résultat de l'incapacité des partis politiques à se refermer et à renouveler leurs responsables»*, a-t-il poursuivi. Selon lui, il est à craindre que ce scrutin soit *«le pauvre remake du film qui a plongé (la Côte d'Ivoire) dans les affres de la guerre (en 2010): même casting, même scénario, même mise en scène»*. Depuis de longs mois, dit-il, il plaide pour une *«dynamique d'union nationale»* en vue du *«rassemblement de toutes les forces, de tous les talents et de toutes les bonnes volontés qui veulent contribuer à la renaissance et la grandeur ivoirienne»*. *«Dans mon pays, je peux avoir des adversaires, mais dans mon pays, je n'ai pas d'ennemis»*, a-t-il lancé, affirmant que sa famille politique, le PDCI, a hélas choisi la voie d'une *«candidature de revanche»*. KKB estime que la candidature d'Henri Konan Bédié, président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, ex-allié au pouvoir), a pour seul objet la reconquête d'un pouvoir perdu, tournant ainsi le dos aux enseignements de son créateur. *«Ce parti a interdit tout débat démocratique interne, et se targue davantage de l'union du peuple ivoirien et promeut l'affrontement»*, a affirmé KKB, qui relève que *«face à cette situation de péril imminent»*, il a décidé avec l'encouragement de dizaines de milliers d'Ivoiriens de prendre ses responsabilités. La décision de se présenter à ces joutes électorales, KKB explique l'avoir prise après une réflexion «longuement murie», qui l'engage et qui engage sa vie. Il l'a toutefois prise en conscience pour l'amour de la Côte d'Ivoire. KKB note plus de 12 millions d'Ivoiriens qui vivent sous le seuil de pauvreté, et selon lui c'est *«insupportable»*.

Le candidat promet, s'il est élu, d'octroyer aux ménages démunis et sans ressources la somme de 25.000 Fcfa par mois. Il assure en outre vouloir donner aux enfants de Côte d'Ivoire les mêmes chances et les mêmes droits. Et ce, afin de *«finir avec la Côte d'Ivoire des copains»* tout en s'évertuant à éradiquer la corruption dans le pays.

Le PDCI, la formation politique dont est issu KKB, l'a exclu temporairement pour «indiscipline». Le Conseil constitutionnel a dévoilé, le 14 septembre 2020, les candidats éligibles. Les candidatures de KKB, Henri Konan Bedié, Pascal Affi Nguessan et Alassane Ouattara ont été retenues pour la présidentielle du 31 octobre prochain.

Gaule D'AMBERT

CLOCHES DE MARIAGE

Si l'homme est le sommet de la créature, la créature par excellence, le couple quant à lui est la perfection et le couronnement de la création. Ainsi, au chapitre de la création, l'auteur de la Genèse nous renseigne qu'homme et femme, il les créa et Dieu vit que cela était bon, beau. A l'évidence, toute relation amoureuse commence d'abord par le fait qu'un homme et une femme se soient regardés longuement et profondément dans les yeux, comme cela était advenu à Loventia et Sylvère dans ce salon de coiffure qu'à l'époque, celui-ci gérait pour le compte de sa sœur. Puis vient le moment où cet amour réclame un projet pour s'en nourrir, se projeter au large et c'est donc à juste titre qu'Antoine de Saint-Exupéry nous suggère de passer à l'étape suivante. Ainsi, sous sa plume, nous lisons: ''Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, mais regarder ensemble dans la même direction''. C'est ce à quoi, tout en devenant ''un'', Sylvère, contrôleur financier et Loventia, économiste, se sont engagés à travers le ''oui'' décisif que, librement, ils ont prononcé à haute et intelligible voix devant l'officier d'état civil, Dr Simone Loubienga, maire de l'arrondissement 2 Bacongo, en présence de leurs témoins et familles respectifs, ce samedi 26 septembre 2020, sous le coup de 11 heures.

De cet amour qui avait germé dès leur première rencontre ont déjà surgi quatre vies, quatre beaux garçons, véritables symbioses de l'élégance parentale. Cet engagement qui, comme par enchantement, a fait de sorte que mademoiselle Mpassi se mue en madame Samba s'est poursuivi et renforcé en l'église Notre-Dame Reine des Apôtres de Sangolo, avec la bénédiction nuptiale conférée par le curé, M. l'abbé Aristide Milandou, en présence de leurs familles, des amis et de la communauté chrétienne pris à témoin.

Cette belle et mémorable fête - car c'en a vraiment été une - a culminé sur le repas pour le moins copieux que le couple Samba a offert aux nombreux convives venus le féliciter et lui manifester leur affection. Puissent donc notre humble prière et tous nos vœux de long et agréable séjour dans le sous-bois de l'amour conjugal accompagner nos jeunes mariés!

Antoine BOUBA-BOUBA BA MOUMVOUKA WA MASSENGO.

ANNIVERSAIRE

La commémoration des 60 ans de l'OPEP reportée!

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a renoncé à la commémoration de ses 60 ans prévues à Bagdad en Irak où elle fut créée, le 14 septembre 1960 à cause de la COVID-19.

Le siège de l'OPEP à Vienne en Autriche

L'OPEP est une organisation intergouvernementale réunissant 14 pays producteurs du pétrole (7 en Afrique, 5 au Moyen-Orient et 2 en Amérique du Sud). Son objectif historique est l'orientation à la hausse des cours de pétrole et la maîtrise de son cycle de production. Cinq pays furent à l'origine de sa création: l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela. Avec pour but, de rééquilibrer les pouvoirs entre les multinationales du pétrole et les Etats producteurs, qui ne recevaient alors que des maigres taxes et redevances de l'exploitation de leur sous-sol.

Dans les années 70, les pionniers sont vite rejoints par la Libye, les Emirats arabes unis, l'Algérie, le Nigeria, l'Equateur et le Gabon. Fini le système des concessions, place aux compagnies nationales qui traitent d'égale à égale avec les compagnies internationales privées. A son apogée en 1970, l'OPEP concentre plus de la moitié de l'offre mondiale de pétrole. Une puissance qui lui permet d'imposer un embargo en 1973 contre les alliés d'Israël. Premier choc pétrolier: les prix du baril grimpent de 1 à 10 dollars. Six ans plus tard, le conflit Iran-Irak les porte à 35 dollars le baril.

Depuis, la puissance de l'OPEP s'est érodée. Dans les années 1990, le marché du pétrole se financiarise. Les marchés à terme traitent sous forme de contrats papier deux fois plus de volume de pétrole que le marché physique. Des concurrents de plus en plus redoutables émergent : la Russie, le Mexique, la Norvège, le Royaume-Uni. Et bien sûr dans les années 2000, le pétrole de schiste américain. L'OPEP qui compte pourtant 14 membres aujourd'hui, ne pèse plus que pour un tiers du marché mondial. Le Venezuela qui avait eu l'idée de l'OPEP, n'exporte presque plus rien, l'Iran sanctionné par les Etats-Unis, est sur la touche.

Entre les rivalités diplomatiques et la volonté de chacun de conserver ses parts de marché, l'OPEP est plus difficilement un cartel qu'autrefois. En fin 2016, l'organisation fait appel à la Russie et à neuf autres pays producteurs pour redresser les cours. Une alliance OPEP + qui a bien du mal à maintenir le baril à 40 dollars depuis que la COVID-19 a fait s'effondrer la demande de brut. Malgré les situations que connaît l'OPEP, les pays membres ont sans doute les réserves les plus abondantes et le brut le moins cher à produire. L'OPEP peut aussi se consoler en constatant que cette fois, elle a été priée d'agir par Washington, qui s'était toujours opposée à son existence.

L'Arabie Saoudite, premier exportateur mondial de pétrole, est bien placé car sa gamme de bruts est très large. En 2019, il a été classé comme le pays qui a le plus de pétrole (561,7 millions de tonnes par an). Acteur principal de la production de pétrole, il compte énormément sur cette ressource, qui constitue 45% de son PIB. Le pays possède aussi la deuxième plus grande réserve de pétrole au monde. Treize pays asiatiques font partie des vingt premiers producteurs en terme de quantité. La Chine est très largement en tête, avec une production proche de 48 millions de tonnes.

Sur les 19 pays producteurs de pétrole en Afrique, le Nigeria (membre en 1969) arrive en tête avec une production de près de 2 millions de barils/jour. Il est suivi de l'Angola (en 2007) avec 1,8 millions, puis de l'Algérie (en 1969) avec 1,6 millions. D'autres pays africains jouent aussi leur partition au sein de l'OPEP. Il s'agit du Gabon qui avait quitté l'organisation en 1995 et qui l'a rejointe en juillet 2016 ; de la Guinée Equatoriale en mai 2017 et du Congo, pays membre depuis juin 2018.

Alain-Patrick MASSAMBA

Le cabinet ECIFORM organise des séminaires de formation à BZV et à PN d'octobre à Décembre 2020. Email : contact@eciform-services.net
Tél. : 06 621 49 60/ 05 087 77 19-Sise sur la rue Albert Mampiri, virage Maya-Maya, en face de l'agence de la BPC-www.eciform-services.net

Intitulé de la formation	Date	Coût	Intitulé de la formation	Date	Coût
Elaborer et piloter un plan de formation	12 au 16 Oct.	490 000	Techniques de rédaction administrative	09 au 13 Nov.	490 000
Gestion des risques et délais en projet	12 au 15 Oct.	400 000	Montage des Etats financiers annuels	16 au 20 Nov.	500 000
Suivi-Evaluation des projets et programmes	19 au 23 Oct.	495 000	Management : objectifs et tableau de bord	23 au 25 Nov.	400 000
Archivage et classement des documents	19 au 23 Oct.	490 000	Ms Excel niveau avancé	23 au 27 Nov.	495 000
Gestion de projet, planification et pilotage	26 au 30 Oct.	500 000	Métiers de secrétaire et d'assistanat	30 au 04 Déc.	490 000
Gestion axée sur les résultats (GAR)	02 au 06 Nov.	495 000	Etudes d'impact (EIES)	30 au 04 Déc.	495 000
Inventaire physique et gestion de stocks	02 au 04 Nov.	400 000	Entretiens annuels de fin d'année	16 au 18 Déc.	300 000

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Ouverture de l'Année pastorale 2020-2021, accueil de Mgr Bienvenu Manamika et ordinations diaconale et presbytérale

La Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville a vibré de manière authentique à l'occasion de plusieurs activités d'envergure diocésaine: la clôture de l'Année pastorale 2019-2020, la clôture de l'Année jubilaire Mgr Barthélemy Batantu, l'ouverture de l'Année pastorale 2020-2021, l'accueil de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, comme archevêque coadjuteur de Brazzaville, les ordinations diaconales de deux séminaristes et presbytérales de neuf diacres. C'était samedi 3 octobre 2020, au cours d'une messe présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville qui a transmis le témoin au début de la messe à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou qui a poursuivi la présidence de l'eucharistie.

Les évêques, les nouveaux prêtres et diacres

Ont concélébré cette messe, NN.SS Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, le père Andrea Giovita secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo, les abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Alain Loemba Mackosso, vicaire général de Pointe-Noire, Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal chargé du clergé, des séminaires et des vocations, les pères Pascal Taty, vicaire épiscopal, chargé de la pastorale générale, Brel Malela Daouda, vicaire épiscopal chargé de la Vie consacrée, Cyriaque Onuoha, vicaire judiciaire de Brazzaville, ainsi que de nombreux prêtres venus de différents diocèses du Congo et de l'étranger.

Plusieurs autorités civiles et militaires dont Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme, ont rehaussé de leur présence cette messe animée par la chorale diocésaine Mgr Barthélemy Batantu, les chœurs diocésains Les Amis du Grégorien, et la Schola Populaire.

Deux séminaistes et neuf diacres ont reçu des mains de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, l'ordination diaconale et presbytérale. Pour le diaconat, il s'agit de : Eudes Iglaire Diermain Mboungou, Comli Jhon Ngouba-Come-Bokotaka. Pour le presbytérat, il s'agit des abbés Ander Emmanuel Ketiketi Loukouzi, Francky Gloire Kitilou Batidi, Freigite Jhudel Divin Malanda Badila, Aimé Ghislain Milongui, Christ Divin Missamou-Nkatoudi, Prisque D'Avila Nsimouessi, Patrick Obah Chukwukelue, Christ-Vit Prince Souakoulou et Ginse Risfal Tani Tambika Mbongolo.

S'exprimant au début de la messe, Mgr Anatole Milandou s'est adressé à Mgr Manamika: «Après une nomination et une prise de possession canonique en plein confinement, vécues dans la stricte intimité, loin du peuple de Dieu, et de l'ensemble du clergé, aujourd'hui, nous sommes

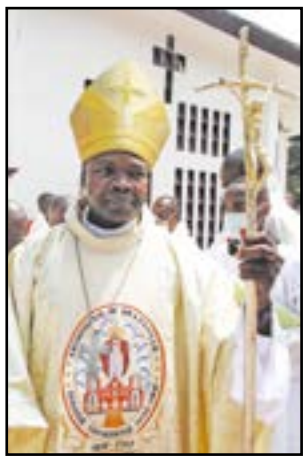

Mgr Bienvenu Manamika

heureux d'extérioriser notre joie de cet accueil. C'est pourquoi, cher Mgr Bienvenu, le peuple de Dieu venu nombreux ici, à la traditionnelle Place mariale est dans la joie, et heureux de vous accueillir et vous demande de nous conduire dans la prière et de célébrer cette eucharistie pour ordonner diacres et prêtres ces candidats qui vont vous être présentés» Après cette intervention, Mgr Anatole Milandou a cédé le fauteuil de la présidence de la messe à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, pour la suite.

C'est l'abbé Donatien Bizaboulou, qui a présenté le cursus vocationnel, biographique, intellectuel et humain des différents candidats.

Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a relevé: «Nous célébrons en cette date historique du 3 octobre 2020, en une seule et même eucharistie plusieurs

Les nouveaux prêtres et diacres saluant le peuple de Dieu

événements au cœur de notre Eglise locale: fermeture de l'Année pastorale 2019-2020, ouverture de l'Année pastorale 2020-2021, clôture de l'Année

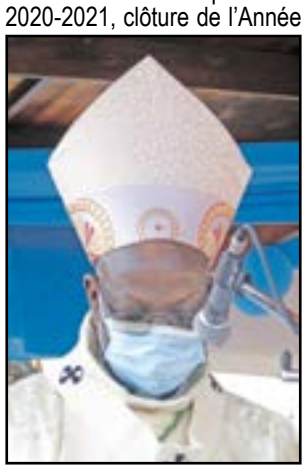

Mgr Anatole Milandou

Mgr Barthélemy Batantu marquant le 15e anniversaire de son retour vers le Père, accueil officiel de …, et enfin et pour marquer le clou, ordinations diaconales et presbytérales de onze candidats parmi nous.»

«Au milieu de tant de trésors précieux, nous avons une pensée particulière pour Mgr Barthélemy Batantu, d'heureuse mémoire, et dont nous clôturons l'Année jubilaire consacrée au 15e anniversaire de son «dies natalis.» Une figure emblématique de notre Eglise et de notre pays. Un visionnaire dont les initiatives courageuses et pertinentes, ont posé les jalons d'une foi inébranlable engagée et engageante. Un monument, dont l'histoire devra pendant longtemps se souvenir. Mais parler de Mgr Batantu, c'est aussi évoquer la figure de Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville de qui il a beaucoup reçu. Mgr Batantu s'est ainsi servi de sa culture avec hardiesse pour annoncer la Bonne Nouvelle du salut non seulement comme musicien, mais également comme traducteur chevronné. A plus d'un égard, ses œuvres témoignent de lui, comme un grand pionnier de l'inculturation. Pasteur proche de ses fidèles, l'abbé Batantu a développé à l'égard de ses fidèles une dynamique pastorale de proximité pour assurer auprès du peuple à lui confié la présence même de Dieu. Empreint d'esprit de solidarité, il savait assister ses brebis à temps et à contretemps particulièrement dans les douloureuses circonstances de deuil au point où on lui attribua le pseudonyme de «Ta Madizi», «Monsieur les veillées funèbres». «Ami de ses prêtres, Mgr Batantu les connaissait profondément, non seulement par leur nom, mais aussi au travers de leur itinéraire de vie.».

S'adressant aux ordinands, Mgr Bienvenu Manamika a affirmé : «Avec humilité et vérité, le clerc doit s'habituer à nourrir au sujet de sa personne, une conception bien différente et bien autre que la conception du chrétien. Le prêtre ne s'appartient plus, ni à ses amis, ni même à une partie déterminée de sa famille. La charité universelle sera sa respiration. Les prêtres peuvent, de ce fait être considérés comme jouissant d'une vocation particulière. Sans le prêtre, la mort et la passion de notre Seigneur ne serviraient à rien. C'est le prêtre qui continue l'œuvre de rédemption sur la terre. Le prêtre a la clé des trésors céleste. C'est lui qui ouvre la porte. Il est l'économe du Bon Dieu, l'administrateur de ses biens. Le prêtre n'est pas prêtre pour lui, il est prêtre pour vous, nous.» «L'Eglise a besoin de prêtres pour nourrir son peuple de la Parole de Dieu et de sa présence. Vous êtes appelés à être des signes éloquents qui font transparaître la présence de Dieu. Avant de rêver de miracles, vous êtes d'abord des serviteurs de la Parole de Dieu, des témoins privilégiés de la grâce que vous devez répandre sur le peuple.

Témoignant sa gratitude à Mgr Anatole Milandou, et à tous ceux qui accompagnent l'Eglise locale par leurs œuvres, Mgr Manamika a déclaré: «Excellence, Mgr Anatole Milandou, je vous réitère mes remerciements pour la confiance et l'accueil dans notre diocèse, je vous redis toute mon entière disponibilité à me mettre à votre école pour continuer à annoncer la Bonne Nouvelle du salut.» «Nos bienfaiteurs, tous ceux qui nous accompagnent, que la grâce du Seigneur leur donne de la robustesse. Que le Seigneur bénisse le Congo, notre diocèse et cette nouvelle Année pastorale.», a conclu le prédicateur.

Après l'homélie, a eu lieu l'exécution du rite de l'ordination diaconale et presbytérale dont la liturgie s'est ouverte par le chant à l'Esprit-Saint.

Vers la fin de la messe, le père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie, a lu les annonces diocésaines en mettant un accent sur le Petit séminaire Saint Jean qui nécessite une attention particulière pour rendre viable la rentrée scolaire 2020-2021.

Mgr Anatole Milandou s'est exprimé au nom des nouveaux diacres et prêtres et les a instruits d'être sur les pas des aînés prêtres et de s'inspirer de leurs œuvres, pour continuer à annoncer de manière intrépide la Bonne Nouvelle du salut. De même, il a exprimé sa gratitude à M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, qui l'a autorisé de célébrer cette messe en présence de plus de 50 participants.

Enfin, il a déclaré close l'Année pastorale 2019-2020, et ouverte l'Année pastorale 2020-2021.

Gislain Wilfrid BOUMBA

IN MEMORIAM

Professeur de Médecine
Narcisse ÉLÉ
05/10/15 - 05/10/20

Cinq ans déjà que tu as dit «oui» à l'appel de ton Créateur.

Que Sa Lumière sans déclin, illumine ton visage pour l'éternité!

Cinq ans déjà que tu nous as quittés,
mais que tu pries pour la famille,
car ici-bas, tu demeures à jamais dans nos cœurs !

Merci pour toute pensée pieuse pour le repos de son âme !

Que Dieu vous bénisse!

La Famille

DIOCÈSE DE KINKALA

Messe d'au revoir de Mgr Louis Portella Mbuyu au clergé diocésain et à la chrétienté

La cathédrale Sainte Monique de Kinkala a vibré de manière particulière à l'occasion de la messe d'au revoir de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, au clergé diocésain et à la chrétienté. C'était dimanche 4 octobre 2020, au cours d'une eucharistie qu'il a présidée et concélébrée avec ses confrères dans l'épiscopat membres de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), les membres du clergé diocésain ainsi que de nombreux prêtres venus d'autres diocèses. En présence de M. Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique, des autorités préfectorales et départementales. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Publication de bans n°002

Mgr Miguel Angel Olaverri, Sdb, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, annonce à tous les prêtres, religieux, religieuses, et laïcs de l'archidiocèse de Pointe-Noire qu'il ordonnera des diacres et des prêtres, le samedi 10 octobre 2020, à la place mariale de la cathédrale Saint Pierre Apôtre.

Pour le diaconat, les Grands séminaristes ci-après : Prince Nguie Ngatsé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, Damase Kasanga Kalambay de la paroisse Saint-Michel, Jean Olivier Kinenga Tchiondi, de la paroisse Saint-Pierre Apôtre, Bité Mexent Massamba, de la paroisse Sainte Thérèse de Tchimbamba, Eminence Royid Adjobi, de la paroisse Sainte Bernadette, Dieu-Belain Ephraïm Nganga, de la paroisse saint Joseph de Loussala. Pour le presbytérat, les diacres ci-après : Abbé Alain Claver Ngoma Balou, de la paroisse Saint-François d'Assise, Abbé Clancy Bonazebi Mboungou, de la paroisse Sainte-Face de Jésus, Abbé Goldon Bechel Taty, de la paroisse Christ-Roi de l'Univers, Abbé Dervy Baruch Salvator Mambou, de la paroisse Saint-André Kaggwa, Abbé Jhon Crédo Moussendo, de la paroisse Saint-Esprit de Mpaka.

Pour ce faire tenant compte du canon 1043, l'archevêque de Pointe-Noire demande à tout fidèle du Christ de l'archidiocèse de Pointe-Noire, de lui révéler en toute conscience ce qu'il connaît de ces candidats admis aux ordres, en s'adressant aux curés, au BEDAL ou à lui-même.

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Bientôt la 49e Assemblée plénière

Il se tiendra du 12 au 18 octobre 2020, au Centre interdiocésain des Œuvres (CIO) à Brazzaville, la 49ème Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, sur le thème: *«Vocation et formation sacerdotale»*. **L'ouverture des travaux est prévue le lundi 12 octobre 2020 à 16h dans la grande salle du CIO. Le nombre de participants est limité, le port du masque est obligatoire.**

SANTÉ

Octobre rose: le Pr Judith N'sondé-Malanda encourage l'activité physique contre le cancer

Pour mieux prévenir et lutter contre le cancer, le professeur Judith N'sondé Malanda, vice-présidente de l'Organisation africaine pour la recherche et l'enseignement sur le cancer, évoque dans cet entretien l'importance de l'activité physique.

**** Pr Judith N'sondé-Malanda, pourquoi s'intéresser particulièrement à la gente féminine pour sensibiliser l'opinion contre le cancer en octobre?***

**Chaque année, le cancer tue silencieusement des millions d'hommes et de femmes à travers le monde. Souvent, les patients consultent un spécialiste après que la maladie a atteint un stade critique, voire irréversible, ce qui explique un taux de mortalité élevé, surtout chez les femmes, seulement deux patientes sur dix survivent. Comme pour le sida, les femmes sont les plus exposées au cancer. On trouve plus de victimes parmi elles. En 2002, par exemple, les cancers gynécologiques ont représenté 19% des 5,1 millions de nouveaux cas de cancer enregistrés dans le monde entier. Et leur taux de prévalence n'a fait qu'augmenter. On observe plus de 13 millions de nouveaux cas sur cinq ans.

Les cancers gynécologiques sont localisés sur les parties génitales de la femme. Le plus courant est celui du col de l'utérus. À Brazzaville, sur les cas de cancer enregistrés 20% sont des cancers gynécologiques. Un plan national stratégique de lutte contre le cancer a été adopté depuis 2013, qui encourage entre autres toute activité pouvant contribuer, dans le cadre de la santé préventive, à sensibiliser les populations contre les cancers gynécologiques. Et c'est dans cet intérêt qu'interviendra la campagne de sensibilisation dite octobre rose. En octobre 2013, la campagne ***«Globe-athon, vaincre les cancers de la femme»*** fut lancée pour la première fois à Washington (États-Unis) en guise d'appel à l'action et à la solidarité pour mobiliser des fonds en vue de promouvoir l'éducation sanitaire et le dépistage des cas de cancers gynécologiques. En effet, le traitement du cancer dans sa phase critique est dispendieux, d'où l'invite à la prévention et au dépistage systématique.

****Quel moyen de prévention préconisez-vous alors pour faire face à l'expansion du cancer dans le monde?***

**L'activité physique diminue efficacement les risques de cancers. Le sport de maintien est vivement recommandé pour améliorer la qualité de vie. C'est le vaccin le moins coûteux et le plus fiable contre les cancers. Dans la journée, il faut se mouvoir le plus souvent ou assez pour dépenser les énergies nuisibles à la survie, de même pour casser les graisses. Des mouvements effectués au quotidien nous éloignent des maladies cardiovasculaires, de l'obésité et des cancers.

Passer un coup de balai, essuyer les meubles, mettre de l'ordre dans ses affaires, se promener

Pr Judith N'sondé-Malanda

à pied ou à vélo (bicyclette), s'étirer pendant quelques minutes, arroser les fleurs…voilà autant d'activités qu'on peut imaginer, pouvant nous protéger des cancers du côlon, du sein, de la prostate, etc., ou capable d'en atténuer. Une étude réalisée en France, révèle que les femmes qui s'adonnent régulièrement aux activités ménagères ont un risque diminué de 22% par rapport à celles dont ces tâches sont confiées à des domestiques. Quant aux activités qui favorisent la prise du poids, l'obésité, comme le fait d'être assis à longueur de journée devant l'écran de la télé ou de l'ordinateur, sans disposer d'un temps pour la marche, le jogging ou la gym, cela augmente aussi le risque d'évolution des cancers. En France toujours, on estime à 18 jusqu'à 29% le taux de cas de cancers dus à l'insuffisance de l'activité physique. Celle-ci, en effet, présente beaucoup de vertus. L'activité physique améliore la qualité de vie et même la beauté du corps. C'est un excellent remède contre la dépression, l'anxiété, la fatigue physique ou mentale récurrente, et les cancers.

Aussi recommande-t-on aux patients cancéreux de faire régulièrement la marche ou tout autre activité physique pour prolonger leur survie à 41%. Les cas étudiés ayant montré l'efficacité de cette règle sont ceux du cancer de sein chez les femmes et de la prostate chez les hommes.

En fin de compte, l'activité physique entre 7 et 80 ans, voire au-delà des deux extrémités, ne contribue pas seulement à la diminution des cancers, mais également à la lutte contre le diabète, les maladies cardiovasculaires, le vieillissement précoce. Alors il faut bouger, encore bouger tous les jours pour se maintenir en bonne santé.

Propos recueillis par
Aubin BANZOUZI

TRAFIC FAUNIQUE

Des prévenus à la barre à Ouesso

Des présumés trafiquants de produits de faune, six hommes au total, seront fixés sur leur sort le 7 octobre 2020, à la Cour d'appel de Ouesso. Ils avaient été interpellés le 27 février 2019 à Impfondo, dans le Département de la Likouala, pour s'être livrés à des actes de criminalité faunique. L'un d'eux avait été arrêté pour détention d'une peau de panthère et les cinq autres pour délit de détention et circulation illégales de 10 morceaux d'ivoire et d'un sac d'écailles de pangolin géant. Ils sont également poursuivis pour importation de ces produits et soupçon d'abattage d'espèces animales intégralement protégées.

La peau de panthère détenue

Les prévenus seraient membres d'un réseau de présumés trafiquants de produits de faune dans lequel on trouve des Centrafricains, des R.D. Congolais et des Congolais de Brazzaville.

En première instance à Impfondo, ils avaient écopé des peines exemplaires. Quatre des six trafiquants étaient condamnés le 25 juillet 2019, à 18 mois d'emprisonnement ferme, assortis de 500.000 de F.CFA d'amende et de 500.000 F.CFA des dommages et intérêts chacun. La sentence avait fait l'objet d'un appel devant la Cour d'Appel de Ouesso. Celle-ci prononcera son verdict ce 07 octobre 2020, après l'audience des plaidoiries et réquisitions qui a eu lieu le 22 juillet dernier à la Cour d'appel de Ouesso.

Les présumés trafiquants avaient été arrêtés grâce au travail courageux des agents de la direction départementale de l'Economie forestière de la Likouala et des éléments de la Gendarmerie nationale avec l'aide du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Quiconque importe, exporte, commercialise ou fait transiter sur le territoire national des espèces animales protégées ou leurs trophées en violation de la loi 37-2008 de novembre 2008 ou des Conventions internationales en vigueur au Congo est passible d'une lourde peine d'emprisonnement (cinq ans maximum) assortie d'une forte amende. V.M.

NECROLOGIE

Les enfants Fila, Loubassa, Malonga, Batangouna, Tsakaka et leur famille ont la profonde -douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur nièce, sœur et fille Astrid Angélique SOUNDA, décès survenu le 25 septembre 2020 à Paris, en France.

L'inhumation a lieu ce mardi 6 octobre 2020, au cimetière parisien de Bagneux.

A Brazzaville, le deuil se tient au n°127 de la rue Chaptal, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, Bacongo.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS TRAVAUX
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX
COORDINATION TECHNIQUE
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE TATA LOBOKO A MBOUKOU, POINTE NOIRE

RESUME NON TECHNIQUE / Septembre 2020

A. Contexte du Projet

La République du Congo et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt pour le financement du Projet de Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Ce projet vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires ciblés et le renforcement des capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.
Le projet DURQuaP financera, entre autres, des investissements en vue de la restructuration ou de la construction d'infrastructures socio-économique dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les autorités locales et les populations bénéficiaires. C'est ainsi que le quartier précaire de Mboukou abritant le stade tata Loboko, est situé dans l'arrondissement 3 Tié-Tié de la ville Pointe-Noire a été retenu pour la construction d'un stade moderne omnisport.
Le présent projet entre dans le cadre de la réalisation des travaux de la sous composante •A.2. « Programme Investissements en vue de la restructuration », du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP), relatif à la construction du stade Tata Loboko dans le quartier Mboukou, Arrondissement 3 (Tié –Tié) à Pointe Noire.
Il vise la réhabilitation ou la construction d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les populations bénéficiaires, Le projet porte sur la liste suivante, non exhaustive, d'infrastructures : i)voiries et éclairage des quartiers, ii) drainage et travaux de protection de l'environnement et de lutte contre l'érosion, iii) réseaux d'eau et d'électricité et accès à ceux-ci ; (iv) centres commerciaux, centres de santé, écoles primaires et secondaires, et autres infrastructures municipales. La superficie totale à réhabiliter est de 420 hectares, et le coût estimé à environ 130 000 dollars par hectare.

Ces activités sont susceptibles de produire des impacts et de présenter des risques environnementaux et sociaux. L'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP commande de réaliser une évaluation environnementale et sociale permettant d'identifier et d'examiner les impacts, tant positifs que négatifs, et les risques que pourraient avoir ces activités sur l'environnement et les populations locales. A cet effet, la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) a été commanditée spécifiquement pour les travaux de construction du stade Tata Loboko pour se conformer aux dispositions nationales notamment :

- la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement dans son , l'article 2, précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores

- le Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social : classification des projets (A, B et C) ; contenu et procédures de réalisation et d'approbation des EIES ; participation du public ; suivi environnemental. Il donne le cadrage de la réalisation de l'étude ou de la notice et de l'enquête publique.

- L'Arrêté n°4406/MTE/CAB du 1er avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales. Cet arrêté détermine les accréditations nécessaires pour les sociétés de conseil qui réalisent les études d'impact sur l'environnement (EIE).

B. Méthodologie

La méthodologie a consisté à l'organisation d'une rencontre de cadrage avec le projet, la recherche et l'analyse documentaire, la collecte de données et la consultation publique, puis une analyse des données a permis de rédiger la NIES.

C. Brève description du projet

Le stade Tata Loboko est un site exempt d'infrastructure et d'équipement à l'exception de deux buts de football. Il est simplement clôturé par un mur construit en béton armé (soubassement) et maçonnerie. Les travaux préparatoires s'exécuteront pendant la période de mobilisation du chantier et la phase initiale de celui-ci. Ils comprennent notamment :
* la démolition de la clôture et l'évacuation des gravats ;
* la délimitation et la protection de la zone de travaux ;
* la dépose et l'enlèvement des anciens poteaux de football;
* la localisation des conduites d'AEP de la ville de Pointe-Noire pour les raccordements de la parcelle ;
* l'implantation et le piquetage des espaces de loisirs et de sports ainsi que les ouvrages architecturaux (centres polyvalents, gradins) ;
* les travaux de terrassements
* la fourniture et stockage des matériaux ;
* le revêtement en pavé béton;
* les autres revêtements / aire de loisirs ;
* les bancs en béton architectonique ;
* la plantation d'arbres de compensation ;
* l'installation des poubelles métalliques fixes ;
* l'installation mobilier des jeux d'enfants ;
* le mobilier zone ping-pong et baby-foot ;
* les revêtements spécifiques : zone des équipements de loisirs ;
* les ouvrages d'art (Muret et délimitations, portails coulissants, portails doubles ; ouvrant, bancs de touche des joueurs avec abris, clôtures du stade) ;
* la fresque artistique ;
* les réseaux d'eau ;
* le forage ;
* le réseau électrique et l'énergie solaire.

La réalisation de ce sous projet va générer certes des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs. C'est dans le but d'identifier, évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociaux négatifs en vue de se conformer aux exigences nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale que la Coordination du DURQuaP a initié l'élaboration de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

D. Brève description de l'état initial de l'environnement

La zone du sous projet est localisé dans la commune de Pointe-Noire, plus précisément dans l'Arrondissement n°3 (Tié – Tié) et particulièrement dans le quartier Mboukou. Le milieu physique est caractérisé par un climat tropical chaud et humide à deux saisons : une saison pluvieuse de septembre à mai et une saison sèche de juin à septembre. Cette région basse a été découpée, par un réseau hydrographique assez dense, en une série de mamelons aux sommets aplanis, dont l'altitude va en décroissant ;

(Suite en page 11)

de 35 m au pied du talus. Elle passe à 10 m près de la côte. L'arrondissement Tié-Tié et le quartier Mboukou se trouvent sur un plateau sablonneux. Il n'y a aucun dénivèlement important au niveau de l'arrondissement. La côte de la zone d'étude correspondant au stade Tata Loboko et ses rues avoisinantes, varie entre 18,50 m et 17 m. L'avenue Blanche Gomez constitue la partie la plus élevée de la zone d'étude (+18,50). Le terrain descend de l'avenue Blanche Gomez en direction de la rue Mongo-Loukossi.
Le réseau hydrographique s'organise autour du bassin du Kouilou–Niari, auxquels s'ajoutent des petits bassins côtiers. Il s'étend sur une superficie de 55 340 km2. Les sols des anciens cordons sableux sont également lessivés, on y trouve parfois des concrétions de fer en rognons ou sous la forme d'un horizon durci. La végétation est ici, comme sur le plateau, une savane courte d'où les buissons ont disparu, le plus souvent à la suite des fréquentes mises en culture.
Le quartier Mboukou est arrosé par le cours d'eau «Tchinouka» qui sert d'exutoire naturel des eaux de ruissellement.

Anciennement appelé Mouyondji jusqu'à l'an 2000, le quartier Mboukou est l'un des 17 quartiers du 3ème arrondissement Tié-Tié. Mboukou est le nom de l'ancien village qui a existé sur le site. Le quartier est né pendant les années 1960. Le quartier compte 11 628 habitants répartis dans sept (7) zones et 41 blocs qui sont gérés par des chefs des zones et blocs qui sont pour la plupart des non fonctionnaires. Le chef de quartier ou président du comité de quartier est aussi non fonctionnaire, mais est primé par trimestre au prorata des services rendus. Il n'a pas de bureau et travaille à domicile.
Le stade est entouré par quelques garages de fortune et d'autres activités artisanales qui s'exercent sur l'avenue Mongo Loukossi. Il existe aussi diverses activités économiques autour du stade : salons de coiffure, boutiques, le marché de la Gare et celui dit « de Tié –Tié ». Ce sont des marchés d'approvisionnement en produits agricoles en provenance des départements du Niari (Dolisie), de la Bouenza (Madingou) et de la Lékoumou (Sibiti). On y trouve beaucoup de boutiques installées sur l'avenue Blanche Gomez.

E. Enjeux environnementaux et sociaux
Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs qui ont été identifiés dans la zone du sous projet sont:

- la problématique de gestion des déchets : la prolifération des dépotoirs incontrôlés suite à une déficience du dispositif de gestion des déchets urbains et à l'insuffisance des moyens de transport devant acheminer ces déchets vers les décharges publiques est une réalité dans la commune de Pointe -Noire abritant le sous projet. En effet, la réalisation des travaux notamment la démolition du mur de clôture produira davantage des déchets dont la gestion constitue déjà une problématique pour la ville ;

- l'érosion avec pour corollaire des éboulements et la désagrégation du sol. En effet, la zone d'étude présente des sols sablonneux fortement exposés aux risques d'érosion et d'inondation. Cette situation menace souvent les infrastructures riveraines notamment les maisons d'habitations, les voies d'accès et surtout les installations électriques existantes dans la zone du sous projet. L'effet combiné du type de sol et du ruissellement des eaux de pluies exposent davantage les populations aux dangers et risques pouvant entrainer des pertes en vies humaines ;.

- les violences basées sur le genre et la propagation des IST/VIH/ SIDA et du COVID 19 : l'afflux des travailleurs dans la zone du sous projet pourrait amener ceux-ci des comportement déviants. La présence d'ouvriers salariés pourrait entraîner des comportements abusifs et des violences sexuelles sur les groupes vulnérables (femmes, mineures) lors des travaux. De même le brassage des ouvriers avec les populations de la zone du sous projet sans mesures adéquates de protection, pourrait augmenter la prévalence des IST/VIH/SIDA et de la COVID 19 dans la zone du sous projet. Pour ce faire, l'organisation des séances d'Information/Sensibilisation, d'Education et de communication (IEC) et le respect des mesures barrières seront nécessaires pour pallier ces effets négatifs ;

- les risques d'accidents 'incendie, électrocution, brûlure, chute, mouvement d'engins, etc.), l'exiguïté de la rue Blanche Gomez, , et la situation topographique du quartier Mboukou pourraient entraîner des risques d'accidents avec des pertes en vies humaines si seulement si les mesures adéquates (la régulation du trafic, l'installation des voies de contournement) ne sont pas mises en place pendant les travaux ;

- le défi lié au taux chômage élevé des jeunes dans le quartier Mboukou constitue une préoccupation majeure pour les autorités locales lors du recrutement de la main d'œuvre pendant les travaux. Cette situation délicate pourrait être une source de conflits dans
l'arrondissement de Tié-Tié. Ainsi, le recrutement des ouvriers qualifiés ou non par l'entreprise adjudicataire devrait se faire en étroite collaboration avec le Comité Local de Développement (CoLoDe) mis en place par le DURQuaP.

F. Cadre politique, juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous projet
Le contexte politique, juridique et institutionnel du secteur environnement en République du Congo est défini par l'existence de documents de politiques notamment le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) adopté en 1996 par le Gouvernement , la Stratégie nationale et le Plan d'action de la Diversité biologique, élaboré en 1999 et actualisé en octobre 2001 et la stratégie nationale et Plan d'Action en matière de changements climatiques , la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2016-2025. A cela s'ajoutent le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), la Politique et stratégie nationale en matière d'hygiène.

Au plan juridique, on peut citer principalement la Constitution de la République adoptée le 25 octobre 2015, la Loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, le Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, la Loi foncière n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres, la Loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'Eau , le Décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières.

Loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, à son titre 1, des dispositions générales, cette loi traite du renforcement de la législation, de gérer, de maintenir, de restaurer les ressources naturelles, de prévenir et lutter contre les atteintes à l'environnement.
Dans ce titre premier, l'article 2, précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores ; le titre 12 des taxes et redevances ; le titre 13 des sanctions ; le titre 14 du fonds pour la protection de l'environnement ; le titre 15, des dispositions finales.
Au titre des conventions pertinentes ratifiées en rapport avec le sous projet, on peut citer pour l'essentiel :
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Stockholm, 2001) ratifiée par la Loi n°30-2006 du 05 octobre 2006 ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Bâle, 1989) ratifiée par la Loi n°23- 2006 du 14 septembre 2006;
- la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, ratifiée par la Loi n°26/96 du 25 juin 1996;
- la Convention sur la diversité biologique ratifiée par la Loi n°25/96 du 25 juin 1996 ;
- la Convention Africaine sur l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontière de pareils déchets produits en Afrique (Bamako, 1991) ratifiée par la Loi n° 21/85 du 19 juillet 1985.
La mise en œuvre du sous projet se conformera aux exigences et dispositions de ces textes. Par ailleurs, la présente étude a été réalisée en tenant compte des exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Il s'agit plus précisément de la PO 4.01 «Evaluation Environnementale» ; la PO 4.12 «Réinstallation involontaire» ; la PO.17.50 « Diffusion et information» et la PO 4.11. «Ressources Culturelles Physiques»
Au plan institutionnel, le sous projet est sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement, de l'Equipement du territoire, des Grands Travaux. La mise en œuvre du DURQuaP, est coordonnée par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) à travers la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral (CEPPM) et la gestion opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP).
La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a pour mission d''évaluer et d''approuver l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.
Les autres acteurs impliqués sont la Direction Départementale de l'Environnement (DDE), la Direction de l'Environnement et de la Salubrité publique (DESP), la Mairie de l'Arrondissement de Tié Tié, le CoLoDe, le CGDC et les autres ONG.

G. Impacts environnementaux et sociaux négatifs
- Au plan environnemental, les impacts négatifs sont : la pollution des eaux et du sol, liée à la gestion des déchets solides et liquides de chantier lors des travaux ; la désagrégation ou l'éboulement du sol sous l'effet de l'érosion ; les nuisances sonores et les vibrations dues aux travaux, etc. Dans tous les cas, le choix de l'alternative, l'organisation du chantier et le renforcement de capacités des acteurs se feront de façon à minimiser ces impacts.
- Au plan social, les impacts négatifs de la mise en œuvre du sous projet sont, entre autres, la perte des sources de revenus ; les risques d'accidents (chute, mouvement d'engins, blessure, etc.) ; les risques liés à l'électricité (incendie), les risques de conflits sociaux liés au non recrutement de la main d'œuvre locale; les risques liés aux violences basées sur le genre, la propagation des IST et VIHSIDA et de la COVID 19.

H. Les risques liés aux travaux
Les principaux risques probables liés aux travaux sont :
• les risques de conflits sociaux en cas de non recrutement de la main d'œuvre locale ;
• les risques d'incendie sur le site du sous projet suite à l'utilisation des engins obsolètes ;
• les risques d'accidents professionnels liés à la chute, aux mouvements d'engins et blessures lors des travaux;
• les risques d'accident de circulation pour les populations riveraines ;
• les risques de propagation des IST/VIH/SIDA/COVID 19 ou d'abus sexuels et Violences Basées sur le Genre (VBG)
.

I. Consultations publiques
Dans le cadre de cette NIES, des séances de consultations des parties prenantes ont été réalisées du 10 au 20 Juin 2020 avec les acteurs constitués de responsables administratifs des structures techniques, les associations, les ONG, les responsables des quartiers et des populations riveraines de la commune concernée.
- J. Mesures de bonification et d'atténuation
- J1. Mesures de bonification des impacts positifs
- Les principales mesures de bonification sont :
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'information, éducation et communication (IEC) en faveur des ouvriers et des populations riveraines (VBG, VCE, Conduite, VIH/SIDA, COVID19 etc.;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets ;
- limiter la vitesse des véhicules à 30 km/heure ou réaliser des cassis (dos- d'âne) ;
- impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du sous projet ;
- sensibiliser les populations riveraines sur l'importance du reboisement et vulgariser la mise en œuvre d'un plan de reboisement ou d'aménagement paysager en étroite collaboration avec l'appui de la direction départementale de l'économie forestière .

J.2 Mesures d'atténuation des impacts négatifs
Les principales mesures d'atténuation identifiées sont :
- remettre en état les sites d'emprunts ;
- mettre en place un plan d'information, éducation et communication (IEC) au bénéfice des ouvriers et les riverains ;
- élaborer et mettre en œuvre un Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED)un Plan d'Assurance Environnement (PAE) afin d'éviter les pollutions de l'eau et du sol par les déchets solides et liquides issus du chantier ;
- gérer de manière écologique les déchets de chantier ;
- faire les vidanges dans des garages agréés;
- recueillir les huiles usées dans des contenants étanches en vue de leur recyclage ou réutilisation ; interdire formellement aux employés de laver les engins et autres matériels (bétonneuse, brouette, etc.) dans les cours d'eau ;

(Suite en page 12)

- éviter les sources d'eau utilisées par les populations pour les besoins des travaux ;
- stocker de façon adéquate des hydrocarbures (citernes à gasoil ou pompe), conformément aux normes en la matière.
- élaborer et mettre en œuvre un Plan de limitation de la pollution de l'air ;
- informer et sensibiliser les chauffeurs sur le respect de la limitation de vitesse ;
- entretenir régulièrement les camions et les engins lourds ;
- informer et sensibiliser les populations riveraines avant le démarrage des travaux.

J.3 Mesures d'atténuation des risques

Les principales mesures d'atténuation des risques probables liés aux travaux sont :
- mettre en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) permettant de prévenir et de gérer les différents conflits qui vont naître au cours de la mise en œuvre du sous projet ; respecter la réglementation du travail en vigueur (Code de Travail en République du Congo): les contrats de travail conformes;
- mettre en œuvre un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) pour réduire ou limiter les risques d'accidents professionnels pendant les travaux en y incluant un plan de circulation, l'entretien régulier des véhicules, le dispositif de sécurité des véhicules (panneaux de signalisation, avertisseur sonore, signal lumineux, avertisseur de recul sonore etc.), la formation des conducteurs ; mise à disposition des véhicules adaptés ; l'organisation des déplacements, interdiction des stupéfiants et du téléphone au volant ;
- organiser le stockage des matériaux/matériels et des produits dangereux hydrocarbures ;
- établir un plan d'intervention et d'évacuation en cas d'alerte ;
- prendre des dispositions pour prévenir, atténuer et sanctionner les cas d'abus envers les a populations riveraines et surtout celles qui sont vulnérables ;
- adopter et vulgariser un code de bonne conduite auprès des travailleurs et des populations riveraines ;
- mettre en œuvre un Plan d'Information -Education -Communication (PIEC) des populations riveraines et des ouvriers sur les infections respiratoires aigües (IRA), IST et VIH/SIDA et VBG.

J4. Indicateurs essentiels de performance

Les indicateurs essentiels à considérer en vue d'évaluer la performance environnementale et sociale du sous projet sont :
- 100% de plaintes enregistrées sont traitées ;
- 80% de réussite des plants mis en terre pour le reboisement compensatoire et antiérosif ;
- 100% des ouvriers respectent le port obligatoire d'EPI ;
- 100% de séances d'IEC prévues sont réalisées en fonction des cibles ;
- 100% des personnes accidentées enregistrées sont prises en charge ;
- 100% des personnes vulnérables ayant fait l'objet d'abus sexuels par le personnel de l'entreprise sont identifiées et prises en charge ;
- 100% de bacs de collecte des déchets prévus sont mis en place
- 100% des sites d'emprunt sont réhabilités,
- 100% des PAP sont indemnisées,
- 100% des PAP choisies de façon aléatoire apprécient positivement le mécanisme de gestion des plaintes ;
- 100% des travailleurs sont déclarés à la caisse nationale de sécurité sociale.

K. Mécanisme de gestion des plaintes

Dans le cadre des travaux de construction du stade Tata Loboko du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartier Précaires (DURQuaP), il existe déjà un mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet. Il a pour objectifs de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des communautés ou autres soient promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives et éviter une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet. Il permet, entre autres, de :
- résoudre les conflits à l'amiable dont l'objectif est d'établir un dialogue entre le plaignant et le Projet et de favoriser d'autres voies que l'action en justice afin de permettre aux plaignants de faire valoir leurs droits. Sauf des cas des incidents de VBG qui sont exclus d'une résolution à l'amiable.
- examiner la conformité de la plainte.

De manière spécifique, ce MGP permet de:
- éveiller la conscience du public sur le sous projet et augmenter le niveau d'implication des parties prenantes ;
- prendre connaissance des problèmes en rapport avec la mise en œuvre du sous projet et les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent ;
- mettre à la disposition des personnes, des communautés affectées ou de celles qui risqueraient de l'être par les activités du sous projet, des possibilités de soumettre leurs plaintes à travers un mécanisme accessible, rapide, efficace et culturellement adapté ;
- prévenir la fraude, la corruption et les incidents de VBG pendant la mise en œuvre du sous projet
- impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre du sous projet
- identifier, proposer les solutions appropriées en réponse aux plaintes enregistrées.

L. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités visera les spécialistes en sauvegardes et le personnel du projet, les cadres des services techniques communaux assurant la gestion et le suivi du sous projet au sein des entités territoriales décentralisées ciblées, les bénéficiaires des infrastructures, le personnel de l'entreprise adjudicataire des travaux. Des ateliers de formation sur la gestion environnementale et sociale seront organisés à Pointe-Noire pendant la mise en œuvre du sous projet. Une campagne de sensibilisation se tiendra pendant le lancement des travaux. Ces formations comprendront des thèmes variés, comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

• Thèmes de formation et acteurs ciblés

N°	Thèmes de formation	Détails des modules	Acteurs ciblés
1	Santé, hygiène et sécurité	Équipements de protection individuelle Gestion des risques en milieu du travail Prévention des accidents de travail Règles d'hygiène et de sécurité Gestion des déchets solides et liquides	Services administratifs et techniques Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes, des Petites et moyennes entreprises (PME)
2	Mécanisme de gestion des plaintes	Types de mécanisme Procédure d'enregistrement et de traitement Niveau de traitement, types d'instances et composition	DURQuaP, Services et administratifs et techniques départementaux , Services techniques municipaux, Associations des femmes et des jeunes des PME.
3	Violences Sexuelles Basée sur le Genre (VSBG) et Mécanisme de gestion des VSBG	Gestion des cas et prise en charge psycho-sociale Gestion d´une organisation et partenariat Plaidoyer Gestion des conflits Techniques de sensibilisation pour le changement des comportements Utilisation des supports de communication Textes juridiques sur les VBG	Services administratifs et techniques départementaux Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes, des PME.

Source : Mission de SERF pour l'élaboration de la NIES de l'Ecole Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU

M. Budget global estimatif du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

La mise en œuvre du PGES est estimée à 67 070 000 FCFA dont 49 150 000 FCFA pris en charge par le projet DURQuaP et 17 920 000 FCFA pris en charge par l'entreprise adjudicataire).

N. Considérations sur le COVID-19 a prendre en compte dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école BERNARD MOUNTOU MAVOUNGOU

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux de réhabilitation de l'école Bernard Moutou Mavougou pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19

Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit:
- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre : l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées ;
- De l'entrée/Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux : l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs ;
- De l'hygiène générale : les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées ;
- Du nettoyage et élimination des déchets : effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs) ;
- Du réglage des pratiques de travail : envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet ;
- Des services médicaux et autres locaux : compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux ;

- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissement de santé et dans la communauté);

- De la continuité des fournitures et des activités du projet: lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté;

- De la formation et communication avec les travailleurs: les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mise en œuvre ;

- De la communication et contact avec la communauté: les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

Pour toutes informations complémentaires, prière de joindre le projet à l'adresse ci- dessous :

Secrétariat DURQuaP
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo. Tél : 22 613 90 36 /
(+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email : cepdurquapdggt@gmail.com
www.durquap.cg

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS TRAVAUX
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX
COORDINATION TECHNIQUE
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES

NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE BERNARD MOUNTOU MAVOUNGOU (TCHINIAMBI1), POINTE NOIRE

RESUME NON TECHNIQUE / Septembre 2020

A. Contexte du Projet

La République du Congo et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt pour le financement du Projet de Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Ce projet vise l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vivant dans les quartiers précaires ciblés et le renforcement des capacités du gouvernement et des municipalités en matière de restructuration urbaine.
Le projet DURQuaP financera, entre autres, des investissements en vue de la restructuration ou de la construction d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les autorités locales et les populations bénéficiaires. C'est ainsi que le quartier précaire de Tchiniambi 1 abritant l'école primaire Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU, situé dans l'arrondissement 4 Loandjili de la ville Pointe-Noire a été retenu pour la réhabilitation d'une école moderne avec un bâtiment R+1.
Le présent projet entre dans le cadre de la réalisation des travaux de la sous composante •A.2. « Programme Investissements en vue de la restructuration », du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP), relatif à la construction de l'école Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU dans le quartier Tchiniambi 1, Arrondissement 4 (Loandjili) à Pointe Noire. Le projet vise la réhabilitation ou de la construction d'infrastructures socio-économiques dans les quartiers ciblés, en fonction des souhaits exprimés par les populations bénéficiaires, Le projet porte sur la liste suivante, non exhaustive, d'infrastructures : i)voirie et éclairage des quartiers, ii) drainage et travaux de protection de l'environnement et de lutte contre l'érosion, iii) réseaux d'eau et d'électricité et accès à ceux-ci ; (iv) centres commerciaux, centres de santé, écoles primaires et autres infrastructures municipales. La superficie totale à réhabiliter est de 420 hectares, et le coût estimé à environ 130 000 dollars par hectare.

Ces activités sont susceptibles de produire des impacts et de présenter des risques environnementaux et sociaux. L'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP commande de réaliser une évaluation environnementale et sociale permettant d'identifier et d'examiner les impacts, tant positifs que négatifs, et les risques que pourraient avoir ces activités sur l'environnement et les populations locales. A cet effet, la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) a été commanditée spécifiquement pour les travaux de construction de l'école primaire Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU pour se conformer aux dispositions nationales notamment :
- la loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement dans son , l'article 2, précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores
- le Décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social : classification des projets (A, B et C) ; contenu et procédures de réalisation et d'approbation des EIES ; participation du public ; suivi environnemental. Il donne le cadrage de la réalisation de l'étude ou de la notice et de l'enquête publique.

- l'Arrêté n°4406/MTE/CAB du 1er avril 2014 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des évaluations environnementales. Cet arrêté détermine les accréditations nécessaires pour les sociétés de conseil qui réalisent les études d'impact sur l'environnement (EIE).

B. Méthodologie
La méthodologie a consisté à l'organisation d'une rencontre de cadrage avec le projet, la recherche et l'analyse documentaire, la collecte de données et la consultation publique, puis une analyse des données a permis de rédiger la NIES.

C. Brève description du projet
L'école Bernard Mountou Mavoungou, est un établissement scolaire opérationnel avec des bâtiments servants de salles de classes et un bloc administratif y compris un bloc des latrines. Le site est clôturé et la cour présente un espace qui abrite un terrain de football. Les travaux préparatoires s'exécuteront pendant la période de mobilisation du chantier et la phase initiale de celui-ci. Ils comprennent notamment :
* la démolition de la clôture et des bâtiments et l'évacuation des gravats ;
* la délimitation et la protection de la zone de travaux ;
* l'évacuation des déchets ;
* la dépose et l'enlèvement des anciens poteaux de football;
* la localisation des conduites d'AEP de la ville de Pointe-Noire pour les raccordements de la parcelle ;
* les levés des points particuliers des ouvrages existants, notamment les côtes de raccordement avec les exutoires;
* les reconnaissances géotechniques complémentaires éventuelles ;
* l'emploi de la main d'œuvre ;
* le transport et circulation de la main d'œuvre, de la machinerie (camion, poulie de déroulage, grimpette, etc.) et des matériaux ;
* le revêtement en pavé béton;
* le réseau d'eau ; le forage ; le réseau électrique et l'énergie solaire ; le nettoyage et repli du chantier ; le traitement du terrain ; la fourniture de l'aire gazonnée et fleurs ; le treillis avec structure de fixation ; le pavé sur sol ; le parking en béton armé ; le terrain de Basket ball ; le terrain de Foot ball ; la banquette avec dossier ; les allées couvertes ; le mur de clôture ; l'assainissement ; le tableau général basse tension (TGBT).
La réalisation de ce sous projet va générer certes des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs, mais également des impacts négatifs. C'est dans le but d'identifier, évaluer et gérer les impacts environnementaux et sociaux négatifs pour se conformer aux exigences nationales et aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale que la Coordination du DURQuaP a initié l'élaboration de la présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

D. Brève description de l'état initial de l'environnement
La zone du sous projet est localisé dans la commune de Pointe-Noire, plus précisément dans l'Arrondissement n°4 (Loandjili) et particulièrement dans le quartier Tchiniambi1.
Le milieu physique est caractérisé par un climat tropical chaud et humide à deux saisons : une saison pluvieuse de septembre à mai et une saison sèche de juin à septembre. Cette région basse a été découpée, par un réseau hydrographique assez dense, en une série de mamelons aux sommets aplanis, dont l'altitude va en décroissant; de 35 m au pied du talus. Elle passe à 10 m près de la côte. L'arrondissement Loandjili et le quartier Tchniambi1 se trouvent sur un plateau sablonneux.
Le réseau hydrographique s'organise autour du bassin du Kouilou –Niari, auxquels s'ajoutent des petits bassins côtiers. Il s'étend sur une superficie de 55 340 km2
Les sols des anciens cordons sableux sont également lessivés, on y trouve parfois des concrétions de fer en rognons ou sous la forme d'un horizon durci. La végétation est ici, comme sur le plateau, une savane courte d'où les buissons ont disparu, le plus souvent à la suite des fréquentes mises en culture.

(Suite en page 14

Le quartier Tchiniambi1 se situe dans la partie nord de Point noire. Il est limité au nord par les quartiers 403 et 405, au sud par les quartiers 211 et 411, à l'est par le quartier 406. Le quartier est traversé par la rivière Songolo, le Tchikondo et le Tchikata.Il a une population estimée à 22.692 habitants, reparti en 6 zones qui sont gérés par des chefs des zones et blocs qui sont pour la plupart des non des fonctionnaires. Le chef de quartier ou président du comité de quartier est non fonctionnaire, mais est primé par trimestre au prorata des services rendus. Il n'a pas de bureau et travaille à domicile.
Le quartier Tchiniambi1 n'a aucune voirie urbaine aménagée (asphaltée ou bitumée). Ce sont les travaux du projet qui vont fournir à ce quartier des avenues aménagées pour sortir les populations de la précarité dans laquelle elles sont plongées. Le quartier compte une seule école primaire publique (Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU) et une école privée primaire et secondaire. Les populations (jeunes) utilisent l'espace de cette école où il y a un terrain pour les compétitions sportives inter quartiers.

E.Enjeux environnementaux et sociaux
Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs qui ont été identifiés dans la zone du sous projet sont:

- la problématique de gestion des déchets :la prolifération de dépotoirs incontrôlés suite à une déficience du dispositif de gestion des déchets urbains et à l'insuffisance des moyens de transport devant acheminer ces déchets vers les décharges publiques est une réalité dans la commune de Pointe Noire abritant le sous projet. En effet, la réalisation des travaux notamment la démolition du mur de clôture produira davantage des déchets dont la gestion constitue déjà une problématique pour la ville.
- l'érosion avec pour corollaire des éboulements et la désagrégation du sol. En effet, la zone d'étude présente des sols sablonneux fortement exposés aux risques d'érosion et d'inondation. Cette situation menace souvent les infrastructures riveraines au sous projet en place notamment les maisons d'habitations, les voies d'accès et surtout les installations électriques existantes dans la zone du sous projet. L'effet combiné du type de sol et du ruissellement des eaux de pluies exposent davantage les populations aux dangers et risques, pouvant entrainer des pertes en vies humaines.
- les violences basées sur le genre et la propagation des IST/VIH/SIDA et du COVID 19 : l'afflux des travailleurs dans la zone du sous projet pourrait amener ceux-ci à des comportements déviants. La présence d'ouvriers salariés pourrait entraîner des comportements abusifs et des violences sexuelles sur les groupes vulnérables (femmes, mineures) lors des travaux. De même le brassage des ouvriers avec les populations de la zone du sous projet sans mesures adéquates de protection, pourrait augmenter la prévalence des IST/VIH/SIDA et de la COVID 19 dans la zone du sous projet. Pour ce faire, l'organisation des séances d'Information/Sensibilisation, d'Education et de communication (IEC) et le respect des mesures barrières seront nécessaires pour pallier ces effets négatifs.
- les risques d'accidents ('incendie, électrocution, brûlure, chute, mouvement d'engins, etc.) et la situation topographique du quartier pourraient entrainer des risques d'accidents avec des pertes en vies humaines si seulement si les mesures adéquates (ne sont pas mises en place pendant les travaux ;
- le défi lié au taux de chômage élevé des jeunes dans le quartier Tchiniambi1 constitue une préoccupation majeure pour les autorités locales lors du recrutement de la main d'œuvre pendant les travaux. Cette situation délicate pourrait être une des sources de conflit dans l'arrondissement de Loandjili. Ainsi le recrutement des ouvriers qualifiés ou non par l'entreprise adjudicataire, devrait se faire en étroite collaboration avec le Comité Local de Développement (CoLoDe) mis en place par le DURQuaP.

F.Cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous projet

Le contexte politique du secteur environnemental et social en République du Congo est défini par l'existence de documents de politiques notamment le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) adopté en 1996 par le Gouvernement (le processus de son actualisation a été enclenché), la Stratégie nationale et le Plan d'Action de la Diversité Biologique, élaboré en 1999 et actualisé en octobre 2001 et la stratégie nationale et Plan d'Action en matière de changements climatiques la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2016-2025). A cela s'ajoutent le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la Politique et stratégie nationale en matière d'hygiène.
Au plan juridique, on peut citer principalement la Constitution de la République adoptée le 25 octobre 2015, la loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social, la loi foncière n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres, la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau , le décret N° 85/723 du 17/05/85 déterminant les conditions d'exploitation des carrières.

La loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, à son titre 1, des dispositions générales, traite du renforcement de la législation, de gérer, de maintenir, de restaurer les ressources naturelles, de prévenir et lutter contre les atteintes à l'environnement.
Dans ce titre premier, l'article 2 précise que tout projet de développement économique au Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement. Le titre 2, traite de la protection des établissements humains ; le titre 3, de la protection de la faune et de la flore ; le titre 4, de la protection de l'atmosphère ; le titre 5 de la protection de l'eau ; le titre 6 de la protection des sols ; le titre 7, des installations classées pour la protection de l'environnement ; le titre 8, des déchets urbains ; le titre 9, des déchets nucléaires et des déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature ; le titre 10, des substances chimiques potentiellement toxiques et des stupéfiants ; le titre 11, des nuisances sonores ; le titre 12 des taxes et redevances ; le titre 13 des sanctions ; le titre 14 du fonds pour la protection de l'environnement ; le titre 15, des dispositions finales.

Au titre des conventions pertinentes en rapport avec le sous projet, on peut citer pour l'essentiel :
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Stockholm, 2001) ratifiée par la Loi n°30-2006 du 05 octobre 2006 ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Bâle, 1989) ratifiée par la Loi n°23- 2006 du 14 septembre 2006;
- la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, adoptés par la Loi n°26/96 du 25 juin 1996 ;
- la Conservation sur la diversité biologique, ratifiée par la loi n°25/96 du 25 juin 1996 ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes les formes et le contrôle transfrontière de pareils déchets produits en Afrique (Bamako, 1991) ratifiée par la loi n° 21/85 du 19 juillet 1985.
La mise en œuvre du projet se conformera aux exigences et dispositions de ces textes. Par ailleurs, la présente étude a été réalisée en tenant compte des exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Il s'agit plus précisément de la PO 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO 4.12 « Réinstallation involontaire » ; la PO.4.11. Ressources culturelles et physiques
Au plan institutionnel, le projet est sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement, de l'Equipement du territoire, des Grands Travaux. La mise en œuvre du projet est coordonnée par la Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) à travers la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral (CEPPM) et la gestion opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP).
La Direction Générale de l'Environnement (DGE) a pour mission d'évaluer et d'approuver l'ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre.
Les autres acteurs impliqués sont la Direction Départementale de l'Education de Base, la Direction Départementale de l'Environnement (DDE), la Direction de l'Environnement et de la Salubrité publique (DESP), la Mairie de l'Arrondissement de Loandjili, le CoLoDe, le CGDC de Tchiniambi1 et les ONG.

G. Impacts environnementaux et sociaux négatifs
- Au plan environnemental, les impacts négatifs sont : la pollution des eaux et du sol, liée à la gestion des déchets solides et liquides de chantier lors des travaux ; la désagrégation ou l'éboulement du sol sous l'effet de l'érosion ; les nuisances sonores et les vibrations dues aux travaux, etc. Dans tous les cas, le choix de l'alternative, l'organisation des chantiers et le renforcement de capacités des acteurs se feront de façon à minimiser ces impacts.

Au plan social, les impacts négatifs de la mise en œuvre du sous projet sont entre autres, l'interruption des cours pendant au moins 8 mois, la perte des sources de revenus ; les risques d'accidents (chute, mouvement d'engins, blessure, etc.); les risques liés à l'électricité (incendie), les risques de conflits sociaux liés au non recrutement de la main d'œuvre locale; les risques liés aux violences basées sur le genre et la propagation des IST et VIH/SIDA et de la COVID 19.

H. Les risques liés aux travaux
Les principaux risques probables liés aux travaux sont :
• les risques de conflits sociaux en cas de non emploi de la main d'œuvre locale;
• les risques d'incendie sur le site du sous projet, suite à l'utilisation des engins obsolètes ;
• les risques d'accidents professionnels liés à la chute, aux mouvements d'engins et blessures lors des travaux;
• les risques d'accident de circulation pour les populations riveraines ;
• les risques de propagation des IST et VIH/SIDA/COVID 19 ou d'abus sexuels et Violences Basées sur le Genre (VBG).

I. Consultations publiques
Dans le cadre de cette NIES, des séances de consultations des parties prenantes ont été réalisées du 10 au 20 Juin 2020 avec les acteurs constitués de responsables administratifs des structures techniques, les associations, les ONG, les responsables des quartiers et des populations de la commune concernée.

- J. Mesures de bonification et d'atténuation
- J.1. Mesures de bonification des impacts positifs
Les principales mesures de bonification sont :
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'information, éducation et communication (IEC) en faveur des ouvriers et des populations riveraines (VBG, VCE, Conduite, VIH/SIDA, COVID19 etc.;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets ;
- limiter la vitesse des véhicules à 30 km/heure ou réaliser des cassis à dos d'âne;
- impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du sous projet ;
- sensibiliser les populations riveraines sur l'importance du reboisement et vulgariser la mise en œuvre d'un plan de reboisement ou d'aménagement paysager en étroite collaboration avec l'appui de la Direction départementale de l'Economie forestière.

J.2 Mesures d'atténuation des impacts négatifs
Les principales mesures d'atténuation identifiées sont :
- restaurer les sites d'emprunts ;
- mettre en œuvre un plan d'information, éducation et communication (IEC) au bénéfice des ouvriers et riverains ;
- élaborer et mettre en œuvre un Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED) et un Plan d'Assurance Environnement (PAE) afin d'éviter les pollutions de l'eau et du sol par les déchets solides et liquides issus du chantier ;
- gérer de manière écologique les déchets de chantier ;
- faire les vidanges dans des garages agréés;
- recueillir les huiles usées dans des contenants étanches en vue de leur recyclage ou réutilisation ;
- interdire formellement aux employés de laver les engins et autres matériels (bétonneuse, brouette, etc.) dans les cours d'eau ;
- éviter les sources d'eau utilisées par les populations pour les besoins des travaux ;
- stocker de façon adéquate des hydrocarbures (citerne à gasoil ou pompe), conformément aux normes en la matière ;
- Elaborer et mettre en œuvre un Plan de limitation de la pollution de l'air ;

(Suite en page 15)

- informer et sensibiliser les chauffeurs sur le respect de la limitation de vitesse ;
- entretenir régulièrement les camions et les engins lourds;
- limiter la vitesse des camions à 30 km/heure ;
- informer et sensibiliser les populations riveraines avant le démarrage des travaux.

J.3. Mesures d'atténuation des risques

Les principales mesures d'atténuation des risques probables liés aux travaux sont :
- La mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) permettant de prévenir et de gérer les différents conflits qui vont naitre au cours de la mise en œuvre du sous projet ;
- respecter la réglementation du travail en vigueur (Code de Travail en République du Congo): les contrats de travail conformes,
- mettre en œuvre un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) pour réduire ou limiter les risques d'accidents professionnels pendant les travaux en y incluant un plan de circulation, l'entretien régulier des véhicules, le dispositif de sécurité des véhicules (panneaux de signalisation, avertisseur sonore, signal lumineux, avertisseur de recul sonore etc.), la formation des conducteurs ; la mise à disposition des véhicules adaptés ; l'organisation des déplacements, l'interdiction de la consommation des stupéfiants et d'utilisation du téléphone au volant ;
- organiser le stockage des matériaux/matériels et des produits dangereux ;
- établir un plan d'intervention et d'évacuation en cas d'alerte ;
- prendre des dispositions pour prévenir, atténuer et sanctionner les cas d'abus envers les populations riveraines et surtout celles qui sont vulnérables ;
- adopter et vulgariser un code de bonne conduite auprès des travailleurs et des populations riveraines ;
- mettre en œuvre d'un Plan d'Information-Education-Communication (PIEC) des populations riveraines et des ouvriers sur les Infections respiratoires aigües (IRA), IST/VIH-SIDA COVID19 et VBG.

J4. Indicateurs essentiels de performance

Les indicateurs essentiels à considérer en vue d'évaluer la performance environnementale et sociale du projet sont:
- 100% de plaintes enregistrées sont traitées ;
- 80% de réussite des plants mis en terre pour le reboisement compensatoire et antiérosif ;
- 100% des ouvriers respectent le port obligatoire d'EPI ;
- 100% de séances d'IEC prévues sont réalisées en fonction des cibles ;
- 100% des personnes accidentées enregistrées sont prises en charge ;
- 100% des personnes vulnérables ayant fait l'objet d'abus sexuels par le personnel de l'entreprise sont identifiées et prises en charge ;
- 100% de bacs de collecte des déchets prévus sont mis en place
- 100% des sites d'emprunt sont réhabilités,
- 100% des PAP sont indemnisées,
- 100% des PAP choisies de façon aléatoire apprécient positivement le mécanisme de gestion des plaintes ;
- 100% des travailleurs sont déclarés à la caisse nationale de sécurité sociale du pays.

K. Mécanisme de gestion des plaintes

Dans le cadre des travaux de la réhabilitation de l'école Bernard MOUNTOU MAVOUNGOU du Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartier Précaires (DURQuaP), il existe déjà un mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet. Il a pour objectifs de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des communautés ou autres soient promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives et éviter une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il permet entre autres de :
- résoudre les conflits à l'amiable, dont l'objectif est d'établir un dialogue entre le plaignant et le Projet, et de favoriser d'autres voies que l'action en justice afin de permettre aux plaignants de faire valoir leurs droits. Sauf les cas des incidents de VBG qui sont exclus d'une résolution à l'amiable;
- examiner la conformité de la plainte, ;

De manière spécifique, ce MGP permet de:
- éveiller la conscience du public sur le sous projet et augmenter le niveau d'implication des parties prenantes;
- prendre connaissance des problèmes en rapport avec la mise en œuvre du sous projet et les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent ;
- mettre à la disposition des personnes, des communautés affectées ou de celles qui risqueraient de l'être par les activités du sous projet, des possibilités de soumettre leurs plaintes au travers d'un mécanisme accessible, rapide, efficace et culturellement adapté ;
- prévenir la fraude, la corruption et les incidents de VBG pendant la mise en œuvre du projet ;
- impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre du sous projet
- identifier et proposer des solutions appropriées en réponse aux plaintes déposées.

L. Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités visera les spécialistes en sauvegardes, le personnel du projet, les cadres des services techniques communaux assurant la gestion et le suivi du sous projet au sein des entités territoriales décentralisées ciblées, les organisations des bénéficiaires des infrastructures, le personnel de l'entreprise adjudicataire des travaux. Des ateliers de formation sur la gestion environnementale et sociale pendant la mise en œuvre du sous projet seront organisés dans la ville de Pointe Noire pendant la mise en œuvre du sous projet. Une campagne de sensibilisation se tiendra pendant le lancement des travaux. Les formations comprendront des thèmes variés comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

• Thèmes de formation et acteurs ciblés

N°	Thèmes de formation	Détails des modules	Acteurs ciblés
1	Santé, hygiène et sécurité	Equipements de protection individuelle Gestion des risques en milieu du travail Prévention des accidents de travail Règles d'hygiène et de sécurité Gestion des déchets solides et liquides	Services administratifs et techniques Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes, des PME (Petites et moyennes entreprises)
2	Mécanisme de gestion des plaintes	Types de mécanisme Procédure d'enregistrement et de traitement Niveau de traitement, types d'instances et composition	DURQuaP, Services administratifs et techniques départementaux Services techniques municipaux, Associations des femmes et des jeunes., des PME
3	Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG) et Mécanisme de gestion des VSBG	Gestion des cas et prise en charge psycho-sociale Gestion d´une organisation et partenariat Plaidoyer Gestion des conflits Techniques de sensibilisation pour le changement des comportements Utilisation des supports de communication Textes juridiques sur les VBG	Services administratifs et techniques départementaux Services techniques municipaux Associations des femmes et des jeunes et des PME.

Source : Mission de SERF pour l'élaboration de la NIES du Stade Tata Loboko

M. Budget global estimatif du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

La mise en œuvre du PGES est estimée à 27 600 000 FCFA dont 12 950 000 FCFA pris en charge par le projet DURQuaP et 14 650 000 FCFA pris en charge par l'entreprise).

N. CONSIDERATIONS SUR LE COVID-19 A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE TATA LOBOKO

Le DURQuaP doit s'assurer (i) de prendre des précautions adéquates dans son unité et lors des travaux de construction du stade Tata Loboko pour prévenir ou minimiser la pandémie de COVID-19, et (ii) identifier ce qu'il faut faire en cas de contamination d'un employé.

Le contractant devrait identifier des mesures pour faire face à la situation du COVID-19

Les problèmes énoncés ci-dessous comprennent un certain nombre qui représentent une bonne gestion attendue du lieu de travail, mais sont particulièrement pertinents pour préparer la réponse du projet à COVID-19. Il s'agit:

- De l'évaluation des caractéristiques de la main d'œuvre : l'évaluation de ces différents aspects de la main-d'œuvre aidera à identifier les mesures d'atténuation appropriées ;

- De l'entrée/Sortie sur le lieu de travail et contrôles de début des travaux : l'entrée / sortie sur le chantier doit être contrôlée et documentée pour les travailleurs et les autres parties, y compris le personnel de soutien et les fournisseurs ;

- De l'hygiène générale : les exigences en matière d'hygiène générale devraient être communiquées et contrôlées ;

- Du nettoyage et élimination des déchets : effectuer un nettoyage régulier et complet de toutes les installations du site, y compris les bureaux, les logements, les cantines et les espaces communs. Revoir les protocoles de nettoyage des principaux équipements de construction (en particulier s'ils sont utilisés par différents travailleurs) ;

- Du réglage des pratiques de travail : envisagez de modifier les processus de travail et les horaires pour réduire ou minimiser les contacts entre les travailleurs, en reconnaissant que cela est susceptible d'avoir un impact sur le calendrier du projet ;
- Des services médicaux et autres locaux : compte tenu de la portée limitée des services médicaux du projet, le projet devra peut-être référer les travailleurs malades aux services médicaux locaux ;
- Des instances ou diffusion du virus : Le chantier devrait définir les procédures fondées sur les risques à suivre, avec des approches différenciées en fonction de la gravité des cas (légère, modérée, sévère, critique) et des facteurs de risque (tels que l'âge, l'hypertension, le diabète) (pour plus d'informations, voir les directives provisoires de l'OMS sur considérations opérationnelles pour la prise en charge des cas de COVID-19 dans un établissement de santé et dans la communauté);

- De la continuité des fournitures et des activités du projet : lorsque COVID-19 se produit, sur le site du chantier ou dans la communauté, l'accès au site du projet peut être restreint et le mouvement des fournitures peut être affecté ;

- De la formation et communication avec les travailleurs: les travailleurs doivent avoir régulièrement la possibilité de comprendre leur situation et la meilleure façon de se protéger eux-mêmes, leur famille et la communauté. Ils doivent être informés des procédures mises en place par le projet et de leurs propres responsabilités dans leur mise en œuvre ;

- De la communication et contact avec la communauté: les relations avec la communauté doivent être gérées avec soin, en mettant l'accent sur les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et la communauté.

Pour toutes informations complémentaires, prière de joindre le projet à l'adresse ci- dessous :

Secrétariat DURQuaP
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo. Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email : cepdurquapdggt@gmail.com
www.durquap.cg

REPRISE DES SPORTS COLLECTIFS

Un pas en avant, un pas en arrière

Le ministre des Sports Hugues Ngouélondélé, à travers une déclaration, a tenu à préciser le 1er octobre dernier que la reprise des activités autorisées par les autorités nationales ne concerne que le football en général, et les équipes nationales et clubs engagés bientôt dans les compétitions internationales en particulier. Les dates de reprise générale seront annoncées prochainement.

Décidément, le sport n'a pas fini de souffrir de la pandémie de COVID-19. Le 25 septembre dernier, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de Covid-19 annonçait, au terme de sa dixième réunion, la reprise des activités sportives, mais à certaines conditions.

Privés de compétition et en congé forcé depuis six mois, public, sportifs et dirigeants tous sports confondus, étaient enthousiastes à l'idée de reprendre les chemins de leurs disciplines et des stades. Leur joie n'a été finalement que de courte durée, car le ministre Hugues Ngouélondélé, apportant des éclaircissements sur l'annonce de la Coordination nationale, a expliqué au Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC) et à la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), l'esprit de la dérogation que ses services avaient sollicitée, qui ne s'applique qu'au football. *«Lorsqu'on a rendu le rapport, les gens ont eu l'impression que le sport est ouvert à nouveau pour toutes les fédérations. Je pense qu'il y a malentendu. La dérogation spéciale, pour l'instant, n'est faite que pour le football. Peut-être progressivement, on va arriver à d'autres fédérations»*, a-t-il déclaré. Cela s'explique *«parce que nous avons des compétitions à venir de football»*, a-t-il commenté. Les autres fédérations devront donc prendre leur mal en patience.

Le ministre Hugues Ngouelondélé

En définitive, la reprise des activités ne concerne que les footballeurs des Diables Rouges A (éliminatoires CAN 2022), ceux des Diables Rouges A' (CHAN 2021) ainsi que les Diables Rouges féminines, mais aussi l'AS Otohô et l'Etoile du Congo, représentants congolais respectivement en Ligue des champions et Coupe de la Confédération.

En ce qui la concerne particulièrement, que va faire maintenant la FECOFOOT qui mijotait de relancer ses compétitions en novembre prochain? Les observateurs scrutent l'horizon.

G.-S.M.

LE SAVIEZ-VOUS?

A trois jours du match amical de football Congo-Gambie (vendredi 9 octobre 2020, à Faro), le sélectionneur des Diables-Rouges A, Candido Valdo, a véritablement des soucis à se faire avec une cascade de joueurs indisponibles. Thievy Bifouma manquera ce déplacement au Portugal pour des raisons administratives, de même que Fernand Mayembo testé positif à la COVID-19. Autres absents: Randi Goteni, blessé le week-end dernier en match de championnat, tout comme Baron Kibamba touché aux adducteurs. Si on ajoute à ces quatre joueurs Dylan Saint Louis qui aurait égaré son passeport, la coupe est presque pleine.

PREPARATION DES DIABLES-ROUGES A'

Du retard à l'allumage

La relance de la préparation des Diables-Rouges locaux qualifiés pour le CHAN 2021 en janvier prochain a été retardée. Du coup, la première conférence de presse du sélectionneur de cette équipe a elle aussi été annulée.

En prévision de la reprise de l'entraînement, les Diables-Rouges A' se sont soumis mercredi 30 septembre dernier, dans le cadre du protocole sanitaire, à des tests de dépistage COVID-19 au Stade Massamba-Débat. Les résultats de ces tests et toutes les décisions qui devaient s'imposer étaient attendus vingt-quatre heures après. Mais selon une source, jusqu'à samedi 3 octobre à 11h ils n'étaient pas disponibles. Pas bon signe, commentait un responsable. Ce que voyant, le sélectionneur Barthélémy Ngatsono, qui devait dévoiler *«sa liste des présélectionnés et son programme réactualisé»*, a annulé sa conférence de presse le même jour. L'autre raison évoquée était la nécessité de finaliser quelques aspects techniques. Conséquence: la FECOFOOT a reporté sine die la première séance d'entraînement prévue lundi 5 octobre.

Les Diables-Rouges A' renouent avec l'entraînement cette semaine

Il y avait le stress et des tas de questions sur ces tests, le virus pouvant frapper à n'importe quel moment. Plus de peur que de mal, car dans les heures qui ont suivi, les premiers résultats des tests virologiques, vingt-six au total, sont tombés. D'autres ont suivi. Ils se seraient révélés négatifs. Un ouf de soulagement, parce qu'on craignait que le couperet tombe à tout moment sur nombre de footballeurs.

Finalement, les Diables-Rouges A' entameront bien leur préparation pour la phase finale du Championnat d'Afrique des nations ce mardi 6 octobre au Stade Massamba-Débat. La compétition se déroulera au Cameroun du 16 janvier au 7 février 2021. Le Congo est logé dans le groupe B, en compagnie de la Libye, de la République Démocratique du Congo et du Niger.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU